

**COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**Du 09 novembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à 18h30**

**Le Conseil municipal de la commune de MILLAU**  
**étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,**  
**sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL**

**Étaient présents** : MADAME LA MAIRE, M. DURAND, JP. MAS, V. ARTAL, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, M. GUIBERT, M.VINCENT, A. NAYRAC, F. GAVEN, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, R. LABORIE, C. SUDRES BALTRONS, T. SOLIER, P. RAMONDENC, K. HAUMAITRE.

**Étaient excusés** : T. PEREZ LAFONT (POUVOIR A MADAME LA MAIRE), F. COINTOT (POUVOIR A Y. DOULS), L. SUDRE (POUVOIR A JP. MAS), G. TULSA (POUVOIR A N.TUFFERY), A. FALCON (POUVOIR AA.ESON)

**Étaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



**18h30 – Ouverture de la séance.**

**Madame la Maire**

« Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal et je demande au Directeur Général des Services de bien vouloir faire l'appel. »

**Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.**

**Madame la Maire**

« Merci. Nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur ARTAL est d'accord pour être candidat ? Oui. »

**Monsieur ARTAL**

« J'accepte. »

**Madame la Maire**

« Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Valentin ARTAL est notre secrétaire de séance. »

**Adoptée à l'unanimité**

## Madame la Maire

« Nous passons au point d'information du CCAS. Je passe la parole à Madame MARTIN-DUMAZER, nouvelle vice-présidente du CCAS, depuis hier. L'essentiel, il faut qu'on entende ici, il faut aussi que ça soit enregistré et visiblement ça l'est, ce soir on risque d'avoir un son sale, un peu moins important, peut-être il faudra porter un peu plus la voix. »

## Madame MARTIN-DUMAZER

« Bonsoir à toutes et tous. Trois petits points d'information sur l'actualité du CCAS :

- Un premier point qui concerne la formation *baby-sitting*. Vous savez qu'on la dispense deux fois par an. La dernière session s'est déroulée les 30 et 31 octobre. Nous avons eu neuf candidats. Ce qui était bien, puisqu'on a une jauge de douze maximum, c'était plutôt pas mal. Ces candidats au *baby-sitting* ont passé quatorze heures sur deux demi-journées, avec une partie en immersion PPE. Ce qui est important de dire c'est le GRETA de l'Aveyron qui porte la formation et c'est O2 qui porte le contrat entre les jeunes et la famille. Ça c'est pour cette année et puis pour les années à venir on peut changer de partenaires à la fois de formation et à la fois dans les porteurs de contrat. Voilà ça c'était la première information.
- La seconde information, qui est peut-être un peu plus conséquente, c'est le renouvellement du contrat *Millau – Enfance – Handicap* qui avait été créé en 2019, qui était porté par Hélène PARET au PPE et qui a vu son terme en 2021, puisqu'il était pour deux ans reconductible. Le COVID étant passé par là, on l'avait un peu laissé de côté, mais l'investissement de Hélène PARET et puis des huit partenaires, qui portaient ce projet et que je vais citer :
  - o La Ville à travers le CCAS ;
  - o La CAF ;
  - o L'Education Nationale ;
  - o Le Conseil Départemental de l'Aveyron ;
  - o La Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
  - o Le service de Pédopsychiatrie du Centre Hospitalier ;
  - o Le Centre d'Action Médico-Sociale précoce ;
  - o Le Centre Médical Psychopédagogie.

Tous ces partenaires étaient réunis une nouvelle fois ce mercredi après-midi pour voir si on reconduisait ou pas cette convention. Nous avons décidé à l'unanimité de la reconduire parce qu'elle nous paraissait importante, même si elle va s'intégrer plus ou moins à ce que nous avons construit dans la CTG. Alors elle devient en 2023 *Millau - Enfance - Jeunesse – Handicap*, nous avons rajouté *Jeunesse*, puisque maintenant avec notre référente *accueil – inclusif*, Hélène PARET qui est rattachée au CCAS, nous avons décidé d'ouvrir non plus sur la petite enfance mais sur les 0 - 20 ans. En fait la prise en charge et l'aide aux familles, pour les aider avec les enfants en situation de handicap et le travail d'Hélène PARET, qui était nommée pour une année, là-aussi on a une bonne nouvelle, c'est qu'au 1<sup>er</sup> décembre elle va être reconduite pour quatre années. Voilà, ça c'est la contractualisation de la CTG, de la CAF et de la ville. Elle a fait un travail formidable sur le terrain cette année et c'est avec beaucoup de plaisir que je crois que tous les partenaires sont contents de sa reconduction pour quatre années. Ça c'était la partie handicap et accueil inclusif ;

- La dernière partie, qui est aussi dans l'actualité, au CCAS nous avons les bénéficiaires de l'espace alimentaire, qui souvent sont appelés à être bénévoles, notamment pour les ramasses. Déjà, je vais vous donner les dates des collectes, des ramasses cette année dans les supermarchés de Millau, ce sera :
  - o Le vendredi 24, le samedi 25 et le dimanche 26 novembre

Nous avons pris des bénévoles, ces bénévoles sont pris dans les bénéficiaires, des anciens bénéficiaires ou des retraités, qui bénéficient de cette aide alimentaire, plus les personnels du CCAS. Ils seront en poste dans ces magasins-là pendant trois jours et nous avons réfléchi depuis un moment à construire une convention de bénévolat, qui en fait est faite pour ces bénévoles du CCAS, mais qui peut à mon avis intéresser d'autres structures et des associations. Cette convention de bénévolat, elle a pour but en fait d'intégrer au mieux les bénévoles quand ils sont dans une action, leur reconnaître un service et un droit et les accompagner, notamment pour les personnes en tout cas que nous sollicitons vers plus d'autonomie. Brièvement je dis de quoi il en retourne :

- o Un rappel des missions et des finalités du Centre Communal d'Action Sociale, un petit chapitre sur la place des bénévoles, sur les actions qu'ils doivent faire, sur les aides journée de collecte, sur les animations ;
- o Le fait qu'il n'y n'ait pas de rémunération ;
- o Et puis, une partie très importante les droits des bénévoles ;

Là, le CCAS s'engage à l'égard de ses bénévoles, en matière de d'information, en matière d'accueil et d'intégration, ils sont accueillis d'ailleurs chaque fois par le chef de service, en matière de gestion, de développement et de compétences et là on est vraiment dans l'intégration et dans une volonté de les émanciper. Et en matière de couverture assurantielle, ce qui est important aussi puisqu'ils transportent aussi des denrées,

on est couvert.

Et puis une partie obligation des bénévoles. Le bénévole s'engage :

- A adhérer à la finalité et à l'éthique du service public ;
- A se conformer à ses objectifs ;
- A respecter son organisation et son fonctionnement ;
- A assurer de façon efficace sa mission et son activité sur la base des horaires et des disponibilités choisis conjointement ;
- A exercer son activité de façon discrète et dans le respect des convictions et des opinions de chacun
- Et à considérer que le bénéficiaire est au centre de toutes les activités du CCAS et à son service avec tous les égards possibles.

Et puis les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration comme ils le souhaitent et donc il y a une partie descriptive et signature.

Voilà pour les informations du CCAS et de ce mois-ci. Je ne sais pas, vous avez peut-être des questions sur ce que j'ai présenté. Pas de question. Parfait ! Merci beaucoup. »

### **Madame la Maire**

« Merci à vous Madame MARTIN-DUMAZER. Je vous propose de démarrer l'ordre du jour en précisant que cet après-midi, je crois même juste un peu avant midi, vous avez reçu une proposition de motion, qui sera proposée au vote ce soir. Donc désolée pour les délais serrés de cette motion, mais néanmoins il nous semblait important que notre Conseil municipal puisse évoquer le conflit Israélo-Palestinien et puisse montrer notre solidarité aux victimes. Donc si vous m'autorisez à l'ajouter à l'ordre du jour, c'est une bonne chose. On va voter pour l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des voix contre pour cette modification et cet ajout ? Non. Des abstentions ? Non. Merci beaucoup. Nous l'aborderons en toute fin de Conseil d'ordre du jour. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"**

« Le premier rapport concerne l'énumération des décisions de Madame la Maire, je vous propose de faire comme d'habitude, c'est-à-dire je n'en fais pas lecture, mais si vous avez des questions, j'y réponds. Monsieur NAYRAC ? »

### **Monsieur NAYRAC**

« Oui, j'ai une explication à avoir, c'est la 199, au sujet de la sécurisation des ouvrages d'alimentation en eau potable pour une somme de deux cent neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf... »

### **Madame la Maire**

« Excusez-moi 199, je n'ai pas ça. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Deux cent neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf... »

### **Madame la Maire**

« Combien ? Non, mais ce n'est pas celle-là. Quel est le numéro ? »

### **Monsieur NAYRAC**

« Pardon, 193. »

### **Madame la Maire**

« Oui, commande publique, alors je vous écoute, parce que du coup je n'étais pas attentive. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Avoir des explications, parce que ça nous paraît énorme pour seize ouvrages. Qu'est-ce qu'ils y font ? Qu'est-ce que... »

### **Madame la Maire**

« Je vous apporterai, je n'ai pas le détail là des travaux en tête, ce sont des travaux habituels, sûrement certains plus importants que d'autres comme d'habitude. »

### **Monsieur NAYRAC**

« C'est marqué sécurisation, alors est-ce que c'est en rapport avec le contexte actuel ? Qu'est-ce que c'est tout simplement ? »

### **Madame la Maire**

« Non, pas du tout. »

**Monsieur NAYRAC**

« Parce que je sais qu'on en avait parlé, c'était de sécuriser notamment les réserves d'eau. Est-ce que c'est ça ? Est-ce que ce n'est pas ça ? C'est flou, c'est énorme quand même ! »

**Madame la Maire**

« Des ouvrages d'alimentation en eau potable, il y a seize ouvrages d'alimentation, donc seize pour deux-cent-neuf mille euros, ce n'est pas si énorme que ça. »

**Monsieur NAYRAC**

« S'il n'y a rien à faire dessus, si ! »

**Madame la Maire**

« Je n'ai pas le détail, Monsieur NAYRAC, on vous le fera passer, entendu, on le note. »

**Monsieur NAYRAC**

« Ça serait bien qu'on ait des explications au prochain Conseil. »

**Madame la Maire**

« Oui. »

**Monsieur NAYRAC**

« Merci. »

**Madame la Maire**

« Est-ce qu'il y avait d'autres sujets d'interrogation ? Madame HAUMAITRE ? »

**Madame HAUMAITRE**

« Merci. Bonsoir. Oui, c'était une interrogation sur la décision 211 quant à la participation des Conseillers municipaux au Congrès des Maire. Vous êtes six au total à y participer, il me semble, je crois un peu plus nombreux que les fois précédentes et je voulais savoir s'il avait été envisagé de le proposer aux Conseillers minoritaires ou pas. »

**Madame la Maire**

« Ce n'est pas la coutume, ça ne s'est jamais fait de la proposer à des Conseillers minoritaires. En effet cette année on part à six, mais on part avec un budget vraiment défiant toute concurrence, parce qu'on va partager les mêmes chambres et on a pris une location collective et en fait ça va coûter sûrement moins de huit cents euros pour le déplacement de l'ensemble des six personnes, c'est la raison pour laquelle on a ouvert à un peu plus de monde.

Mais après c'est sûr que si on est sur le format précédent, les déplacements comme ils étaient faits, étaient beaucoup plus onéreux. On est toujours dans cette dimension de gérer au plus près les finances locales et donc par exemple, là, on ne prend en charge que l'hébergement et le transport. Sachant qu'on monte, quelqu'un a un autre déplacement, qui sera pris en charge un autre organisme, sinon on monte à cinq avec le véhicule Mairie et il y a juste le coût de l'essence et après un logement partagé. Ce sont peut-être des conditions difficiles d'ouvrir, mais en tout cas on peut y réfléchir. L'année prochaine vous aimerez participer, c'est ça ? »

**Madame HAUMAITRE**

« Je pense que c'est, enfin que ce soient les Conseillers municipaux, je pense majorité ou minoritaire, je trouve qu'il est intéressant de ... »

**Madame la Maire**

« Oui, mais l'usage, Madame HAUMAITRE, fait que c'est plutôt ceux qui ont une délégation en fait, qui ont un sujet, qui vont nourrir du coup leur sujet. »

**Madame HAUMAITRE**

« Mais c'est vrai qu'il est important aussi de revoir aussi ce statut des élus de minorité, quel qu'il soit peu importe, mais à l'avenir je pense que c'est intéressant. »

**Madame la Maire**

« Mais ça ne relève pas de notre assemblée. On est d'accord. »

**Madame HAUMAITRE**

« Mais c'est quelque chose que vous pourriez défendre ou pas. »

**Madame la Maire**

« Oui, c'est plutôt au niveau national en effet qu'il y a des choses à défendre. Très bien.

Oui, Madame SUDRES-BALTRONS ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Je crois que c'est la délibération 196, mais j'ai un doute si vous pouvez me la mettre sous les yeux, c'est ça. Je reviens à ma question diverse de la fois précédente sur Maître RAMAT. Si vous avez le tarif à nous annoncer, parce que je vois que là on le passe en décision, il n'y a toujours pas de tarif. »

**Madame la Maire**

« Je vous refais la même réponse en fait que la dernière fois, on n'a toujours pas reçu la facture, mais de toute façon c'est un tarif qui est réglementaire. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Si c'est un tarif réglementaire vous devriez connaître le prix. »

## Madame la Maire

« Moi, je ne le connais pas, c'est un tarif qui est..., mais de toute façon, enfin je le redis, qu'on assumera pleinement pour qu'on puisse dérouler un Conseil municipal dans les meilleures conditions et si c'était à refaire, nous le referions. Pas d'autre question, remarque sur les décisions ? Non. »

## **Le Conseil Municipal prend acte**

## Madame la Maire

« Le rapport numéro 2 et je vais passer la parole à Monsieur ARTAL pour la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022. »

### Monsieur ARTAL rapporte la délibération n° 02 :

#### **02. "Présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022"**

« Merci, Madame la Maire. Là c'est un prendre acte, c'est un rapport qu'on présente annuellement, qui est une obligation légale relative à la Loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui a modifié le CGCT.

Il y a deux volets dans ce rapport :

- Un volet interne, la politique interne d'égalité femmes hommes ;
- Le deuxième volet, ce sont les politiques publiques qui sont impulsées sur le territoire.

En interne, je vais vous faire grâce de tous les chiffres, néanmoins on a une répartition femmes / hommes au sein des services qui est assez équilibrée, 48,52 %, avec légèrement moins de femmes sur les effectifs permanents.

On a également la répartition par filière. On remarque comme à chaque fois que la filière technique, on a une surreprésentation des hommes, tandis que sur la filière sociale, on a une surreprésentation des agentes.

Je souhaitais également vous préciser qu'il y a une *petite coquille* dans le rapport, car sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, les avancements de grade concernent majoritairement des hommes et pas des femmes. Mais l'écart est assez mince et à ce titre quand même je souhaiterais rappeler que des rattrapages avaient été faits sur les années précédentes, puisque sur la répartition femmes / hommes dans les catégories, sur les "catégorie A", on a le double quasiment de femmes, voire plus, sur des postes d'encadrement.

Le plan d'action égalité femmes / hommes, en interne il poursuit sa route avec l'an prochain l'adoption d'une mesure qui, je pense, va être appréciée. C'est une mesure de signalement des actes de violence et de discrimination, d'harcèlement, d'agissement sexiste au sein des services. Alors le questionnement qu'on a et qu'on n'a pas encore tranché, c'est "est-ce que ce dispositif sera externalisé ou internalisé ?" On peut se poser la question de : « *Quand on est sur une petite ville, beaucoup de gens se connaissent, on est moins à l'aise à signaler une situation de ce style.* »

Peut-être que ce serait pertinent de l'externaliser. Ce n'est pas encore tranché avec le groupe de travail qu'on a, ça le sera l'an prochain.

Ensuite, sur le deuxième volet, on a les politiques publiques menées sur le territoire envers la jeunesse dans l'éducation populaire, dans les écoles. Là des actions de formations sont réalisées en direction des ATSEM. Du coup en complémentarité de ce qui se fait avec l'Education Nationale sur les programmes habituels.

A ce sujet, si vous le permettez, je pense que c'est le sujet sur lequel globalement on est trop en retard en France. Hier soir je discutais avec des travailleuses sociales qui me faisaient part de situations extrêmement problématiques sur des cas de ma génération, voire plus jeunes, on s'aperçoit que :

- Les questions notamment de consentement, elles ne sont toujours pas réglées malgré les nouvelles générations qui arrivent ;
- La question du « *Oui* », c'est « *Oui* », un « *Non* » c'est un « *Non* », c'est certes simple à dire comme ça, mais dans les faits, ce n'est pas encore appliqué dans certaines relations sentimentales. La question de l'éducation à la vie sexuelle et affective, il va falloir y mettre le paquet dès le plus jeune âge jusqu'au baccalauréat, le rabâcher jusqu'à ce que ça infuse dans les esprits de chacun ;
- Après il y a effectivement des actions qui sont faites en direction de la petite enfance, dans le sport, également dans la programmation culturelle, au théâtre, mais pas que et également du coup dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance où des actions sont réalisées en partenariat avec le tissu associatif, là je citerai les actions :
  - o Du 25 novembre. Normalement sur l'espace *Capelle*, il va y avoir quelques ateliers de sensibilisation envers le public sur les sujets des violences intrafamiliales ;
  - o Et également du coup sur début janvier on aura une action de l'AXA ;
  - o Et le 8 mars comme d'habitude des actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes

Au-delà de la question égalité Femmes / Hommes, il y a aussi les questions de discrimination de manière générale sur lesquelles on travaille, notamment les questions LGBT au cours du *mois de fiertés* l'an prochain, certainement qu'on aura

des actions en ce sens.

Le plan d'action, il poursuit sa route et l'an prochain, on aura l'occasion de faire un bilan plus détaillé, puisque je crois qu'il s'achève l'an prochain. Merci à tous. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Monsieur ARTAL. Est-ce que vous avez des questions, ou des remarques à apporter ? Le Conseil prend acte. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 03 :**

**03. "Budget Principal de la Commune : décision budgétaire modificative n°4"**

« Le rapport numéro 3 concerne le budget principal de la Commune : la décision modificative budgétaire N° 4.

Nous avons :

Une décision modificative numéro 1 pour intégrer la reprise des résultats de l'exercice 2022, ajuster aussi à la fiscalité et puis prendre en compte de nouvelles dépenses, qu'on a pu financer par l'excédent ;

La décision modificative numéro 2 a permis le financement des dépenses qu'on ne pouvait pas anticiper lors de la préparation budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, ça a permis aussi de réduire le montant des intérêts des emprunts ;

La 3<sup>ème</sup> DM, comme la DM numéro 2 a permis de financer à nouveau des dépenses imprévues de fonctionnement et des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine.

Cette décision modificative numéro 4 a pour principaux objectifs :

- En fonctionnement d'abord d'ajuster les crédits nécessaires liés au surcoût des augmentations conjoncturelles ;
- Et d'intégrer de nouvelles dépenses subventionnées, peut-être je les détaille maintenant :
  - o Complément de crédit rémunération principale des titulaires. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on a une augmentation du point d'indice. Cette augmentation du point d'indice a impacté de manière plus forte le budget, à peu près de cent vingt-cinq mille euros et on a réussi néanmoins à absorber une partie dans le budget de cette augmentation, mais il manque quand même quatre-vingt mille euros ;
  - o Le loyer du Club de l'Amitié, nous l'avions déjà évoqué, c'est un loyer qui était gratuit jusqu'à l'année dernière, en contrepartie des travaux qui avaient été réalisés il y a une douzaine d'années. Maintenant il devient à nouveau payant. Là il y a à la fois le montant de 2023 et une partie de 2022, sinon le montant du loyer du Club de l'Amitié c'est vingt-quatre mille euros par an, sur le plateau de la gare ;
  - o Compléments de crédits budgétaires : électricité et gaz. Là aussi l'évaluation avait été quand même particulièrement bien faite, parce que là c'est trente mille euros, deux fois, mais sur le budget qui dépasse les un million deux. Voilà ce sont vraiment des petits ajustements par rapport à l'enveloppe de départ ;
  - o Ensuite, il y a tout un tas de subventions qu'on retrouve en dépenses et qu'on va retrouver également en recettes. C'est le cas du projet subventionné par l'ARS "l'Assiette en Baskets", du projet Erasmus pour Jules Ferry, du petit matériel informatique innovant pour Jules Ferry également. Et également un complément de crédit pour "l'Assiette en Basket" et puis il y a également un remplacement des caméras suite à un sinistre, remboursé également par l'assurance en recettes. Il y a également une augmentation du coût de l'alimentation pour les Centres de Loisirs de dix-sept mille euros qui elle n'est pas compensée. Pour financer ces dépenses supplémentaires nous allons dans les dépenses imprévues pour cent quatre-vingt-cinq mille euros. Il y a une petite régularisation aussi en recettes d'un peu moins de cinq mille euros sur la régie du Guichet Unique, une régularisation de 2019.
  - o Sur la section d'investissement, il s'agit d'ajuster le coût de l'opération *Paul Tort*, de finaliser les travaux de voirie sur le giratoire du *Puits de Calès*, qui est particulièrement dangereux pour les deux-roues. Il y a des vagues sur le bitume, il convient de le sécuriser. Acter également le report sur l'exercice 24 de certaines dépenses et recettes qui ne pouvaient pas être engagées d'ici la fin de l'année 2023 et d'ajuster le montant de l'emprunt annuel aux dépenses à financer sur 2023. Dans le détail, vous avez *Paul Tort*, le giratoires de *Bad Salzuflen* et du *Puits de Calès*, remboursement temporaire, emprunt non réalisé, que vous retrouvez aussi dans les recettes. Les dépenses imprévues du coup qui baissent également sur le réseau de chaleur, forage géothermique on reporte. Là, vous savez qu'on a démarré les études sur un réseau de chaleur bois sur *Beauregard*, on reste d'abord centré sur cette étude et puis on verra en suivant pour travailler sur la géothermie. Régulation du crédit sur les abords du complexe et le *Rajol* et des études qui n'ont pas été réalisées.

- Des régularisations sur le FCTVA, subvention *Pays d'Arts et d'histoires*, taxe d'aménagement qui est un peu supérieure à nos prévisions, des projets de cession rue des *Lilas* et *Maladrerie* qui sont différés sur l'année prochaine. Enfin *Maladrerie*, la maison du gardien de la *Maladrerie*, on ne vend pas la *Maladrerie*, rassurez-vous.
- Réduction des emprunts : moins trois cent mille euros liés à la réduction des emprunts ;
- Également la cession de l'*Ayrolle* qui est différée également à 2024 ;
- Et donc l'annulation de crédits, j'en ai déjà parlé

Est-ce que vous avez des questions des remarques sur la DM ? Oui, Madame HAUMAITRE ?

**Madame HAUMAITRE**

« Oui concernant la cession du bâtiment l'*Ayrolle*, je vois que c'est différé 2024. Qu'est-ce que ça dit du projet ? Est-ce que ça va induire des choses sur les coûts, sur les prix de vente etc. ? »

**Madame la Maire**

« Là en fait, il y avait une promesse de vente qui était passée à Kaufmann and Broad. Kaufman and Broad a lancé des marchés l'été dernier ou à l'automne et les marchés étaient vraiment supérieurs au prévisionnel qui permet de faire le projet. Donc ils ont relancé des marchés. Là on attend maintenant leurs retours pour voir où ça en est, mais du coup la vente, la cession pour la Collectivité a été décalée. Là on attend un retour de Kaufman and Broad, ce n'est pas pour 2023, maintenant c'est sûr, parce qu'il reste trop peu de temps pour arriver à régulariser l'entièreté de la vente et on le reporte à 2024. Pour le moment, je n'ai pas plus d'éléments à vous donner que ceux que j'avais déjà donnés, je crois en septembre ; »

**Madame HAUMAITRE**

« J'étais sur la décision modificative d'étude aménagement archives, je ne sais pas si, je ne la vois plus... »

**Madame la Maire**

« Parce que là ce sont les principales, après peut-être dans le détail ? »

**Madame HAUMAITRE**

« ??? euros, pardon et je voulais savoir ce que ça disait du projet d'aménagement des archives, c'était moins cinquante-quatre mille, je les revois plus. »

**Madame la Maire**

« Moi, je ne l'ai pas sur le..., mais je peux vous dire où on en est du projet. »

**Madame HAUMAITRE**

« Je peux vous dire la page... »

**Madame la Maire**

« Même sans savoir s'il y a réellement la ligne. »

**Madame HAUMAITRE**

« Qu'est-ce que ça dit, parce qu'il y avait une urgence sur ce projet. Est-ce que ça ralentit, qu'est-ce qu'il se passe ? »

**Madame la Maire**

« Non, en fait on cible davantage la Mairie annexe que le sous-sol du CREA pour les archives, en fait on a revu le périmètre d'intervention de l'étude vraiment sur la Mairie annexe. »

**Madame HAUMAITRE**

« Moi, je ne l'ai pas. »

**Madame la Maire**

« En tout cas, voilà où on en est de l'étude. »

**Madame HAUMAITRE**

« ??? sur le projet, on en est toujours à l'étude ? »

**Madame la Maire**

« Mais il y a pleins d'urgences, Madame HAUMAITRE, on prend les urgences les unes après les autres. »

**Madame HAUMAITRE**

Micro éteint, inaudible.

**Madame la Maire**

« Oui mais voilà ça fait partie des choses en effet qui sont en cours. »

**Madame HAUMAITRE**

« ??? 2023 »

**Rires dans la salle, brouhaha**

**Madame la Maire**

« Oui, c'est ça, ils sont quelque part en effet, mais c'est vraiment lié au périmètre de l'étude qui est restreint et du coup l'étude coûte moins cher.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Merci beaucoup. La décision modificative est adoptée. »

**Adoptée par 31voix pour  
8 abstentions**

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :**

**04. "Budget annexe de la restauration : Décision Modificative Budgétaire n°2"**

« Le rapport numéro 4 concerne le budget annexe de la restauration et la décision modificative budgétaire numéro 2. Là c'est plus rapide, en fait il s'agit de retirer les deux cent soixante-dix mille euros qui étaient prévus pour des travaux de rénovation de la Cuisine Centrale, qui ne seront pas effectués sur l'exercice 2023, pour la bonne et simple raison que ce sont des travaux beaucoup plus conséquents qui vont être envisagés sur la cuisine, la restauration municipale et peut-être je laisse Aurélie ESON vous en dire un mot. »

**Madame ESON**

« Oui tout à fait. Bonsoir à tous. Sur la cuisine, on arrive l'année prochaine à la fin du prêt pour cette cuisine, qui a un peu plus de vingt ans et qui avait été dimensionnée, au moment de sa construction, pour seulement mille repas. Et mille repas, je vous laisse imaginer qu'ils n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on est beaucoup sur de la préparation puisque vous connaissez notre objectif d'aller vers le 100 % bio et local d'ici la fin du mandat. C'est beaucoup de légumerie, ce sont des fois des tonnes de courgettes à éplucher pour les repas et à l'époque c'était plutôt tendance à des boîtes de conserve qu'on ouvrait. La cuisine actuelle n'est plus dimensionnée du tout pour ce que nous faisons, sachant que nous avons eu une extension du nombre de repas, de fréquentations à la cantine qui continue, malgré la légère baisse des effectifs, depuis que nous avons mis en place de plus en plus cette cuisine de qualité et surtout cette tarification sociale. On a même encore à la rentrée des augmentations des effectifs.

On souhaite construire une nouvelle cuisine qui soit dimensionnée pour davantage de repas, puisqu'aujourd'hui on est à mille cinq cents repas en moyenne, mille cinq cents repas par jour, ça veut dire qu'on a des jours où on est à mille huit cents et puis des jours on est un peu moins. Mille cinq cents repas en moyenne, on veut une cuisine qui soit mieux dimensionnée avec de l'espace pour la légumerie pour pouvoir éplucher, accueillir tous ces légumes locaux et puis aussi agrandir l'espace de surgélation qui permet d'absorber aussi tous les légumes qui arrivent en saison où nous sommes moins dans la confection de repas, puisque l'été effectivement on explose en termes de légumes et c'est la période où nous sommes un peu plus calmes.

Nous explorons des pistes de terrain un petit peu partout pour pouvoir accueillir cette Cuisine Centrale.

Je ne sais pas si ça suffit, alors juste pour vous dire que les derniers chiffres, je pense que je les avais donnés, mais on est à 61 % de produits issus de l'agriculture bio, dont plus de la moitié en local. Voilà, depuis la dernière visite d'Ecocert dans nos locaux, c'est une fierté puisque nous avançons petit à petit vers les 100 % bio, mais effectivement la cuisine actuelle ne nous permettrait pas d'atteindre notre objectif des 100 % bio et local.

Si on veut être à la hauteur de nos ambitions, c'est de donner un bel outil à notre équipe. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame ESON, pour ces précisions. Oui, Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui, bonsoir. Merci, simplement pour renouveler l'intervention que j'ai pu faire en Commission Finances, pour vous dire que sur le principe d'un nouvel équipement pour la Cuisine Centrale nous étions plutôt favorables. En revanche, et c'est la réflexion que je vous ai portée en Commission des Finances, sous le précédent mandat, il y avait plutôt un *statu quo* et en tout cas, j'allais dire, une convergence des Maires à l'époque vers un équipement, un l'établissement à l'*Interco*, au niveau de l'*Interco* et je trouve dommage que cette piste d'établissement intercommunal n'est pas pu se poursuivre, si vous pouviez au titre de l'ensemble du Conseil municipal rappeler les raisons. »

**Madame la Maire**

« Plusieurs raisons en effet :

- La première c'est la tarification qui est opérée sur le Conseil municipal de Millau avec un premier prix de repas à un euro. En fait, nous, nous sommes une grande ville, nous n'avons pas droit aux aides auxquels ont droit les petites communes, mais toutes les communes de moins de deux mille cinq cents, je crois, en tout cas toutes les communes de la Com-Com, je crois, peuvent prétendre à une aide financière de l'Etat, si elles décidaient de mettre individuellement ce tarif-là. Collectivement, non. Certains ont fait ce choix et du coup perdraient aussi leur accompagnement de l'Etat en ce sens.
- L'idée aussi là, avec cet objectif qui est quand même particulièrement ambitieux d'être à 100 % bio sur une cuisine de notre taille. Il y a déjà des projets de restauration collective 100 % bio, mais sur un nombre de menus beaucoup plus restreint. »



**Madame ESON**

« Mouans Sartoux, par exemple est la première commune, mais elle est beaucoup plus petite. »

**Madame la Maire**

« Voilà avec un jardin d'ailleurs municipal. »

**Madame ESON**

« Absolument ! »

**Madame la Maire**

« Voilà là, on est vraiment en circuit court, nous on a décidé de s'appuyer sur le *Chayran* pour les aspects maraîchages et puis sur tous les producteurs locaux. »

**Madame ESON**

« Producteurs locaux, maraîchers locaux, oui. »

**Madame la Maire**

« Sur tous les producteurs également locaux qui sont aussi parties prenantes du projet, pour y arriver il faut aussi une action volontariste. On va le voir d'ailleurs, la municipalité va augmenter le budget annexe de la restauration de trente-huit mille euros, je crois, on y vient tout à l'heure. Mais voilà, c'est vrai qu'à l'échelle de la Commune le projet est clair, à l'échelle intercommunale ce projet-là à la fois de 100 % bio pour tous et avec une tarification sociale qui permettent aux familles les plus fragiles d'accéder aussi à ces menus de grande qualité, c'est peut-être un projet qui est moins partagé à cette échelle-là.

Il y a aussi des contraintes réglementaires sur la récupération de TVA, etc., qui seraient moins facile à cette échelle-là, toutes ces raisons nous poussent à continuer à rendre le service à l'ensemble des communes de la Com-Com et au-delà, puisque même la commune de *Saint-Bauzély* se sert dans notre Cuisine Centrale et se sert dans les meilleures conditions, avec un tarif qui est celui du coût réel de chaque repas et avec les mêmes conditions aussi en terme de qualité et ça convient aussi aux Maires de la Communauté de Communes. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas vers un portage intercommunal de cet équipement municipal pour lequel nous avons un projet extrêmement ambitieux.

Est-ce il y a d'autres questions ou remarques sur la DM de la restauration ? Non. Je la mets aux voix ? Des voix contre ? Des abstentions ? Huit. Madame HAUMAITRE ? Oui. Huit abstentions. Merci beaucoup. Elle est adoptée. »

***Adoptée par 31voix pour***

***8 abstentions***

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :**

**05. "Budget annexe Photovoltaïque : Décision Modificative Budgétaire n°2 "**

« Le rapport suivant concerne le budget production d'énergie photovoltaïque et la décision modificative numéro 2 également. La particularité de ce budget c'est qu'il doit s'équilibrer, on ne peut pas l'équilibrer avec les subventions de la Collectivité. On avait un peu surestimé les recettes de ce budget, en pensant que la production et la vente de la production allaient être un peu supérieures, on est obligé, la réalité des faits démontre qu'on est obligé de réduire un petit peu et le seul moyen de réduire côté recettes, c'est de réduire les dépenses en terme d'investissements. On retrouve une baisse de onze mille neuf cents euros sur la partie fonctionnement en recettes, qu'on va retrouver sur la partie dépenses en investissement.

Est-ce que vous avez des questions sur ce budget ? Non. Je le mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Toujours huit. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 31voix pour***

***8 abstentions***

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 06 :**

**06. "Débat d'orientation budgétaire 2024"**

« Nous passons au Débat d'Orientation Budgétaire, que nous avons chaque année à la même période et toujours deux mois maximum avant le vote du budget, qui aura lieu au prochain Conseil municipal du 21 décembre.

Il est obligatoire dans toutes les villes et dans toutes les communes de plus de trois mille cinq cents habitants, également dans les autres Collectivités Régions, Départements.

On a essayé de faire une présentation plus facile d'accès que le rapport d'Orientation Budgétaire que vous aviez dans votre dossier.

D'abord pour rappeler le contexte économique incertain, une situation financière qui est stabilisée, mais toujours incertaine pour 2024.

Alors stabilisé parce que ça y est nous sommes sortis du Réseau d'Alerte de la DGFIP, parce que tous nos *ratios* financiers sont *revenus au vert*, parce qu'aussi la fiscalité locale devrait rester dynamique, on a fait une projection autour de 3 % d'augmentation des bases, je rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation des taux, ça c'est l'engagement.

En revanche, toujours fragile et incertaine parce que l'inflation et la hausse des coûts restent toujours très conséquentes et impactent notre budget et puis également fragile du fait d'une dette qu'on a qualifié de *fantôme*, alors ce n'est peut-être pas le bon terme, je ne sais pas quel est le terme, mais en tout cas ce sont des projets engagés avant notre arrivée, qui peuvent avoir impact, qui ont impact, ou peuvent en avoir un très préjudiciable sur l'équilibre de nos comptes, c'est évidemment le cas du Complexe Sportif, dont on a déjà beaucoup parlé ici, mais qui est peut-être plus que jamais actuellement inquiétant, parce qu'il y a encore beaucoup de problèmes et d'imprévus sur le chantier, parce qu'il y a encore des retards par rapport à la livraison de l'équipement et tout ceci va forcément entraîner des coûts, des surcoûts encore.

,Au moment où il a été décidé, je le rappelle deux mois avant les échéances électorales, il y avait aucune marge financière qui était prévue pour tous ces aléas, non seulement on ne savait pas comment on allait financer l'équipement sans aucun aléa et depuis on va d'aléa en aléa, ce qui est le cas dans tout chantier à vingt millions d'euros et ce qui est particulièrement le cas dans des chantiers qu'on donne comme ça sous cette forme de contrats de performances. Là, on se retrouve avec beaucoup de craintes et beaucoup d'incertitudes par rapport au financement de la fin du chantier par rapport au financement du fonctionnement du complexe.

C'est également le cas de l'HEPAD, qui a été financé par de l'emprunts évidemment, ça jusque-là c'est normal. Un emprunt sur trente-cinq ans, seize millions d'euros, mais il a été financé avec un emprunt à taux variable ce qui est impensable sur une durée pareille, il va en entraîner une charge, un coût financier très important, qui n'était pas anticipé pour l'HEPAD, alors vous allez me dire que ce n'est pas la Mairie, sauf que je vous rappelle que la Mairie est garante à 100 % du financement de l'HEPAD, voilà Monsieur le Conseiller départemental, vous allez être sollicité très bientôt, ainsi que le Président et puis l'ARS pour trouver des solutions parce que là la situation de l'HEPAD est très inquiétante.

Et puis ça aurait aussi pu être le cas du projet du projet des Sablons, avec tout le reportage foncier fait par le EPF, Etablissement Public Foncier, heureusement nous avons trouvé un porteur de projet, un promoteur immobilier, un bailleur social qui plus est, heureusement il a obtenu cinq cents mille euros du *Fonds Friche*, heureusement l'EPF a concédé à faire une minoration du coup de rachats de quasiment cinq cents mille euros. Ce sont toutes ces conditions qui font qu'on va réussir à sortir un projet stable, juste à l'équilibre, sans ça, nous avons une friche en centre-ville et nous avons plusieurs millions d'euros aussi à rembourser, sans projet.

Tout ceci, vous le comprendrez fragilise encore la situation financière de la Ville, bien que nous ayons fait tous les efforts financiers depuis, maintenant ce sera la quatrième année pour ramener une situation beaucoup plus sereine.

En 2023, les objectifs de maintenir une situation financière saine, malgré la conjoncture et malgré l'explosion du coût énergétique, tout en déployant le plan de mandat : *Changer ma Ville*. L'objectif est atteint, l'objectif est rempli, nous avons pu, on vient de le voir encore avec la dernière décision modificative mener à bien l'ensemble des projets. L'objectif 2024, c'est dans la continuité, conserver cette situation financière saine, sans baisser la qualité du service rendu au public et poursuivre le déploiement de notre plan d'action avec le plan de mandat avec une ville solidaire, émancipatrice, durable, entreprenante, démocratique et citoyenne.

Nos objectifs pour 2024, agir pour nos habitants et pour notre Ville, face aux difficultés liées au contexte d'inflation notre devoir à nous collectivité c'est d'être plus que jamais aux côtés de nos concitoyens, c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu un acte fort : le gel des prix de la Restauration Scolaire et des repas à domicile. Les enfants et les aînés sont les populations les plus fragiles, celles auprès desquelles nous nous devons d'être en protection et c'est ce que nous faisons avec ce gel des prix et cette tarification progressive.

Gratuité des transports scolaires et des étudiants, là c'est aussi pour être aux côtés de familles.

Maintien de la gratuité de la Médiathèque.

Maintien aussi du tarif progressif et très abordable des *Mercredis éveil sportifs*.

Également maintien de la qualité des services publics pour les habitants et également pour les associations, on en dira un mot tout à l'heure.

Mais nous allons revenir au financement plus important pour les associations, toujours pas d'augmentation des taux de fiscalité, c'est un engagement et c'est aussi une nécessité dans la période actuelle par rapport aux difficultés de nos concitoyens.

En fonctionnement comment les atteindre encore, c'est en maîtrisant les coûts de fonctionnement bien entendu et la réduction de ces coûts de fonctionnement vont nous permettre d'accompagner les dynamiques, de renforcer les dynamiques pour créer aussi de l'activité, de l'attractivité.

Maîtriser les coûts de fonctionnement des fournitures, des prestations en optimisant également les stocks.

Toujours une vigilance importante sur la consommation d'eau et d'énergie, même si le coût des énergies via le SIEDA aujourd'hui devrait baisser de 20% en 2024, ceci est plutôt une nouvelle rassurante. Néanmoins, il faut rester très vigilant et maintenir nos consommations au niveau actuel, voire continuer les optimisations.

Optimisations qu'on a pu réaliser grâce à la mutualisation de l'occupation des bureaux en interne, optimisation également demander aux associations qui mutualisent de plus en plus les bâtiments qu'elles occupent.

Baisse des températures dans tous les locaux municipaux, sauf bien sûr pour les scolaires et ceux de la petite enfance.

En rationalisant les déplacements et en encourageant les mobilités actives.

Mais également en faisant les travaux de rénovation énergétique et en baissant l'éclairage public. Vous allez voir, l'investissement sur les éclairages Led est carrément triplé pour passer de soixante mille à cent cinquante mille euros pour permettre là aussi d'aller plus vite sur des économies d'énergies.

Ces optimisations, cette maîtrise des coûts de fonctionnement va nous permettre d'accompagner mieux les associations, avec un retour au niveau des subventions 2022 pour la plupart, voire une augmentation des subventions pour certaines associations pour lesquelles c'est nécessaire, de renforcer toutes les dynamiques territoriales par l'appui aux associations, parce qu'accompagner les associations, c'est financé bien sûr, mais c'est aussi avec le service qu'on va déployer au cours de l'année 2024 pour pouvoir aussi les accompagner sur les aspects juridiques, sur les aspects de responsabilité, sur la recherche de financements et ça c'est tout un service qu'on va déployer au service des associations qui est vraiment primordial pour le lien social, pour l'attractivité de la Ville, pour l'accès au sports et à la culture.

Également, cette année 2024 est particulière, c'est une année de grands événements. Millau est de toute façon très bien dotée en grands événements, ils font la dynamique et la renommée de notre territoire, mais en 2024 nous aurons deux grands événements supplémentaires :

- Le passage de la *Flamme* au mois de mai, le 13 mai ;
- Et puis, les 20 ans du Viaduc au mois de septembre, autour de la course du Viaduc, un événement qu'on souhaite le plus populaire possible, le plus festif possible.

Non seulement il s'agit de renouer, resserrer les liens entre les habitants autour de ces deux événements qui sont porteurs de sens, qui sont aussi porteurs d'identité. Il s'agit aussi de renforcer l'attachement des habitants à leur territoire, la fierté d'être Millavois. Quand on a le Viaduc de Millau et qu'on va fêter ses 20 ans et pourtant c'est toujours une prouesse technologique *quasi* autant qu'il y a 20 ans, il y a de quoi être fier, cette fête autour des 20 ans c'est aussi pour nous rendre fiers ensemble dans cette cohésion territoriale et sociale.

Tout ceci permet aussi de dégager un budget pour pouvoir accompagner comme il se doit ces grands événements.

Stratégie financière encore cette fois sur les investissements. Il a aussi, une grande satisfaction pour nous que cette enveloppe globale d'investissements. Nous avons imaginé investir vingt-cinq millions d'euros sur le mandat, ce qui était extrêmement faible compte-tenu aussi des finances de la collectivité en 2020, finalement grâce à la bonne gestion, grâce à l'augmentation de l'épargne brute et du coup au remboursement de la dette et à notre capacité à pouvoir porter de nouveaux investissements, grâce aussi au fait que nous optimisons les sources de nouveaux accompagnants financiers sur nos projets et d'ailleurs on conditionne la faisabilité des projets au fait qu'ils soient bien accompagnés par l'Etat et par les autres Collectivités. Tous ces éléments nous permettront sur la durée du mandat d'investir neuf millions d'euros de plus et d'atteindre du coup un niveau d'investissement habituel sur un mandat municipal, c'est aussi une grande satisfaction.

La déclinaison projets d'investissements liés à la votation citoyenne, vous vous souvenez l'enveloppe votation c'était cinq millions d'euros, il y a une inflation, une augmentation des coûts là-aussi et puis il y a aussi des projets qui ont un peu bougés, on arrive à un peu plus de six millions d'euros aujourd'hui.

L'entretien du patrimoine municipal et l'aménagement urbain prévu initialement à neuf millions passe à treize millions, là c'est aussi vraiment les besoins de rénovation de notre patrimoine qui sont très importants, j'avais pris l'exemple du *toit qui prenait l'eau* au début du mandat et on est encore en train de colmater des fuites dans les écoles, sur les économies d'énergie, mais aussi sur les conditions de travail de nos agents.

Toutes ces économies qu'on a réussi à réaliser sur les précédents exercices et depuis ce budget qu'on va vous présenter en 2024, c'est aussi grâce à la mobilisation des agents, grâce à la recherche des priorités uniquement pour investir, il s'agit aussi du pouvoir améliorer leurs conditions de travail, qui de fait vont aussi améliorer le service rendu au public.

Les projets engagés hors votation, là on était aussi sur un budget de onze millions d'euros initialement prévus qui passent à quinze, extrêmement lié au complexe sportif, mais aussi aux autres augmentations des coûts sur les autres projets *Paul TORT, Marie Amélie LEFUR* etc.

Tout ceci en maintenant des taux de désendettement inférieurs à dix ans, on y reviendra. Mais en 2012, nous dépassions les quinze ans et le seuil d'alerte est à douze ans. Également en dégagant une épargne brute, qui nous permet de rembourser la dette et d'avoir une marge de manœuvre pour financer nos investissements.

Un plan pluriannuel d'investissements qui a été réajusté pour prendre en compte des hausses conjoncturelles, suivre l'évolution des projets, je n'ai pas évoqué les abords du complexe sportif, on l'avait déjà évoqué ici, les plus cinq cent mille euros, c'est pour avoir un projet plus écologique, qui soit plus résilient et il est soumis à l'obtention de subventions en recettes

Pour le cinéma rénové, en revanche la votation citoyenne avait prévu une enveloppe de trois cent cinquante mille euros qui sera largement insuffisante pour arriver à avoir un résultat convenable, ambitieux pour la rénovation de notre cinéma de centre-ville. Aussi, l'enveloppe sera portée à huit cent soixante-quinze mille euros dorénavant et phasée sur plusieurs exercices dans le mandat, vous le retrouvez sur le plan pluriannuel d'investissements.

Certains projets sont également phasés sur plusieurs exercices, c'est le cas du terrain synthétique, qui va démarrer sur 2024 et qui sera terminer en 2025.

La salle des obsèques civiles a été ramenée, elle pour l'année 2024, elle sera faite comme nous l'avions prévu.

Le réseau de chaleur au bois sur lequel nous menons une étude dont j'ai parlé tout à l'heure sera réalisé en 2026.

Le PPI réajusté pourrait également intégrer de nouveaux projets pour préparer aussi l'avenir.

Le schéma directeur immobilier énergétique, c'est le schéma qui va permettre de prioriser les investissements les plus « rentables » sur les économies d'énergies dans nos bâtiments publics, trente mille euros cette année pour démarrer et faire les études puis deux cent mille euros en 2025 et en 2026 pour réaliser les rénovations.

Et puis, cette année, en 2024, le projet de centre social qui est lié à la rénovation, c'est plus qu'une rénovation, c'est une réhabilitation du quartier de *Beauregard* sur lequel nous participerons à hauteur de quarante mille euros.

Maintenir la trajectoire dans un contexte incertain, entre souplesse et vigilance, vous l'avez compris, il y a beaucoup d'imprévus dans un budget, il faut, pour rester à la fois en alerte et puis pouvoir rebondir, l'une de nos méthodes éprouvées maintenant c'est questionner l'opportunité de chaque dépense, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est aussi ce que font nos services et je les en remercie.

C'est aussi ce que nous faisons sur les budgets annexes : le budget annexe de la restauration, je l'évoquais avec une hausse de trente-six mille euros, qui ne correspond en fait pas tant aux aspects volontaristes de notre politique, mais qui correspond beaucoup à l'augmentation du point d'indice pour les agents et à l'augmentation du coût de l'alimentation auxquels on est tous soumis.

Le maintien aussi des subventions au CCAS, je l'ai évoqué aussi tout à l'heure, ce n'est pas le moment de lâcher les plus fragiles. Le CCAS c'est aussi la petite enfance et les personnes les plus en difficulté, la subvention au CCAS qui avait été augmentée l'année dernière et maintenue cette année.

En revanche, c'est une satisfaction, plus de subvention d'équilibre pour le budget du stationnement, c'était quand même un peu fou depuis la réforme de 2018, que les subventions publiques aillent équilibrer le budget du stationnement payant, *chercher l'erreur*, c'est une satisfaction de ne plus avoir à verser de subventions d'équilibre pour ce budget-là.

Baisse des coûts de l'énergie prévue, mais attention à la consommation, on l'a évoqué, d'autant plus que le dispositif d'amortisseur d'électricité déployés par l'État se termine.

Maîtriser l'évolution de la masse salariale tout en agissant pour les agents. Là c'est aussi un axe fort de ce Débat d'Orientation Budgétaire, des orientations budgétaires 2024 avec une masse salariale qui voulue, mais qui est néanmoins gérée. Il y a des axes qui s'imposent à nous, notamment l'augmentation du point d'indice, mais il y a aussi des axes que nous avons décidé de mettre en place, des axes volontaristes, notamment la refonte le régime indemnitaire des agents pour qu'il soit plus juste, qu'il y ait moins de disparités. La mise en place aussi de la mutuelle santé et d'un forfait mobilité durable. Ces trois points-là seront mis en place en 2024 et permettront aussi à nos agents de pouvoir subir de façon moins importante l'inflation.

Impacter moins les charges financières en réduisant l'emprunt, je l'ai évoqué et on l'évoquera aussi tout à l'heure, vous l'avez vu dans la décision modificative, on a réuni l'emprunt en 2023 et ça permet d'avoir des gains sur les charges financières.

Optimiser les recettes de fonctionnement pour continuer d'assainir la situation, sur la fiscalité, l'évolution des bases qu'on projette à plus 3 %.

DGF qui devrait être en légère baisse.

Maintien en revanche pour les loyers, la redevance, les tarifs d'occupation du domaine public.

Et puis, la mutualisation du personnel entre Commune et Communautés de Communes qui continue à nous permettre de réaliser des économies autour de cent dix mille euros.

Un zoom sur la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de trente millions deux cent mille euros. Vous le voyez dans le tableau et dans le diagramme, c'est une dette qui est stable autour de trente millions d'euros en projection, c'est là-aussi une satisfaction parce que ce qui était projeté c'était plutôt d'être au retour des trente-deux millions d'euros et là on a réussi à la contenir, c'est quelque chose de positif aussi et toujours pas de dette toxique, bien entendu, nos taux sont fixes.

Ça se traduit de façon assez spectaculaire sur le taux de désendettement, qui dépassait les quinze ans, le seuil critique et qui maintenant devrait se stabiliser toujours en dessous des douze ans et là autour des dix années. Là-aussi c'est une bonne chose, parce que moins le poids de la dette appui sur les finances de la Collectivité, plus notre capacité à investir est importante.

Vous avez le schéma récapitulatif global, les recettes réelles de fonctionnement, quasiment trente et un millions d'euros. Dépenses réelles de fonctionnement vingt-sept virgule sept millions d'euros, ce qui permet de générer une économie de trois millions de l'épargne brute finale, qui permet de financer l'emprunt à son tour un peu plus de trois millions de remboursement d'emprunt et qui permet derrière de dégager une épargne nette qui finance les projets d'investissement. Ce remboursement d'emprunt permet aussi d'avoir une dette stable.

On rentre un peu plus dans les détails sur les investissements 2024. Un peu moins de six millions d'euros seront consacrés aux investissements en 2024. Vous le voyez sur la petite capsule de gauche, nous avons déjà dépassé les projections, on est déjà à vingt-six millions six investis depuis le début du mandat, alors que nous étions sur une projection à la fin du mandat à vingt-cinq millions.

Je ballais peut-être assez rapidement chaque projet :

- Le complexe sportif, nous l'avons déjà évoqué ;
- Tout ce qui est entretien du patrimoine bâti, voirie et matériel, nous en reparlerons sur la diapositive suivante, je saute ;
- Aménagement des abords du Parc des Sports, je l'ai évoqué également ;
- Aménagement de la place *des Sablons*, alors là il y a cinq cent mille euros, c'est une première tranche, l'intégralité du projet est autour de deux millions deux ;
- Réalisation d'un terrain synthétique, c'est pareil il s'agit de la première tranche ;
- Végétalisation des cours d'école : première école Jules Ferry ;
- Passage en Led de l'éclairage public, je l'ai évoqué soixante mille à cent cinquante mille euros ;
- Salle des obsèques civiles, on en a parlé aussi ;
- Le cinéma, les cent vingt-cinq mille, c'est juste la tranche 2024 et le projet global, c'est huit cent soixante-quinze ;
- Travaux du CREA, soixante-seize mille euros, l'idée c'est de terminer ces travaux et d'y installer des associations et des activités dès que possible ;
- Rues commerçantes valorisées, c'est un projet votation citoyenne, on va continuer à embellir nos rues commerçantes ;
- Subventions façades, c'est un budget récurrent annuel ;
- Rénovation énergétique de l'école Eugène Selles ;
- Sécurisation du ruisseau *Ladoux* et du CTM, ça aussi c'est une nouveauté dans le cadre de notre PAPI et dans le cadre de la préparation du risque inondation. Cette année, les études vont porter sur le ruisseau de *Ladoux* en particulier, l'année prochaine elles seront davantage sur le CTM. L'idée c'est d'avoir d'abord cette étude pour vraiment mesurer le risque et ensuite de pouvoir, dans le cadre du PAPI, mener les travaux qui seront nécessaires pour sécuriser ces quartiers ;
- LDIE, on en a parlé déjà plusieurs fois :cette année c'est pareil, -les études et ensuite les financements pour les travaux viendront en fin de mandat ;
- Réflexion de la rue du *Pont de Fer*, pour intégrer les mobilités douces, il faut faire un véritable lien aussi entre le *Tarn* et le centre-ville, entre les parkings et le centre-ville. Ce ne sont que les études parce qu'avec cinq mille euros on ne fera pas grands choses. Etudes en 2024, pour travaux en 2025.

Face à ces dépenses, des recettes pour équilibrer :

- Subventions terrain synthétique, peut-être je ne les passe pas toutes, mais on a un certain nombre de subventions, qui sont aussi pour certaines tranches par rapport aux travaux qui sont engagés ;
- On récupère aussi du FCTVA ;
- Il y a également les cessions immobilières, dont l'*Ayrolle* ;
- Produit des amendes de police ;
- La taxe d'aménagement ;
- Remboursement du Pôle d'Enseignement Supérieur, ça c'est aussi récurrent ;
- L'autofinancement, notre épargne nette cent cinquante et un mille euros ;
- Le reste c'est l'emprunt, trois millions trois, qu'on retrouve sur l'emprunt 2024.

Pour ce qui concerne l'entretien du patrimoine communal, là-aussi, on a d'ores et déjà dépassé ce qu'on avait imaginé. Peut-être je ne rentre pas dans le détail parce que là c'est peut-être moins, on est davantage sur de l'entretien. Vous voyez cent quarante mille euros pour les écoles, ce sont des budgets qui sont volontaristes mais récurrents.

Peut-être juste ici évoquer le hâneau de *Gandalou*, car ce ne sont pas des travaux récurrents, ce sont des travaux attendus depuis longtemps, qui vont enfin démarrer en 2024. La Collectivité au moment de la construction du hâneau de *Gandalou* s'était engagée à finaliser le revêtement et cela n'a jamais été fait. Depuis le début, il y a un revêtement qui est un peu de chantier, il est temps d'intervenir :

- La première tranche sera réalisée en 2024 ;
- La seconde en 2025.

Mais je répondrai volontiers à vos questions, si vous en avez.

La dernière diapositive permet de donner un peu une vision d'ensemble sur les projets d'investissements. Je ne vais pas les reprendre tous. Vous aurez cette présentation bien entendu à l'issue du Conseil. Il y a les projets qui sont arrivés à leur terme cette année et puis ceux qui vont arriver à leur terme en 2024, 2025, 2026.

Je vais me concentrer sur ces projets-là : le complexe sportif, tant attendu, les abords du complexe, l'étude SDIE on l'a évoquée, l'étude de sécurisation *Ladoux* évoquée également, les centres sociaux évoqués, rues commerçantes aussi, obsèques civiles, l'école végétalisée. On commence par Jules Ferry puis réhabilitation voiries et réseaux de l'avenue de *République*, ça on ne l'avait pas évoqué jusqu'à maintenant parce qu'on est sur des budgets annexes, qui nous permettent de réaliser la grosse partie de ces travaux et juste un budget voirie qui inclus dans le budget sur l'entretien du patrimoine pour la partie voirie.

En 2025, résidence sénior, liaison douce centre-ville parkings centre-ville *Tam* par la rue du *Pont de Fer*, je l'ai évoqué aussi en termes d'étude cette année.

Réhabilitation du quartier de *Beauregard*, les premiers immeubles devront être livrés fin 2025, très bien.

Le terrain synthétique.

Tous les projets autour du sport et de la vocation citoyenne : le *Streetwear*, le *City Stade*.

Le cinéma rénové également.

Et puis, un budget participatif sur lequel on s'est engagé aussi et qui est en train d'être monté et qui sera effectif en 2025.

Et puis là-aussi je l'espère vivement la *première pierre* de l'Hôpital commun.

En 2026 : modernisation du pas de tir pour le stade de tir.

La sécurisation du CTM par rapport aux risques inondations.

Le réseau de chaleur *Beauregard*.

Le centre ancien revitalisé avec *l'îlot des Sablons*, la création d'une place et la réhabilitation des logements dont on a déjà parlé.

Le pôle d'échanges multimodal qui devrait démarrer, en revanche on n'est pas sur la livraison.

La piste cyclable Millau-Aguessac qui j'espère finira.

Ensuite, il y a tout un tas d'opérations qui sont récurrentes comme l'OPARU, les aides à la rénovation des façades, etc. qui reviennent chaque année.

Voilà ce que je souhaitais dire sur le DOB, peut-être juste un mot pour conclure et reprendre un peu les différents éléments que j'ai présentés.

Une situation budgétaire qui est assainie mais qui reste fragile.

Des opérations impactantes qui ont été lancées avant 2020 et un fort endettement qui nous oblige à rester vigilant et à maîtriser les dépenses de fonctionnement de façon serrée et de se questionner sur l'opportunité de chaque dépense.

Il s'agit néanmoins de bâtir un projet ambitieux, responsable autour des principes de solidarité et d'équité, mais aussi d'attractivité, d'innovation et de cohésion sociale, avec quatre points forts pour ce budget. Notre engagement sur la qualité, l'accessibilité des services publics avec tout le domaine de la tarification, mais aussi les travaux à la Mairie qui vont aussi rendre plus accessible le service public.

Au niveau DRH, c'est un axe important sur ces orientations budgétaires 2024. Il y a ce que j'ai évoqué tout à l'heure, une masse salariale qui va augmenter de manière importante, mais qui reste maîtrisée, notamment grâce à la mutualisation et avec vraiment la volonté d'accompagner là-aussi au mieux nos agents sur les questions de santé, de mobilité, d'équité. Année de grands événements, je l'ai évoqué aussi tout à l'heure pour renforcer l'attractivité de Millau, pour renforcer les liens entre les habitants et leur attachement au territoire et la cohésion sociale encore renforcée grâce au tissu associatif dont l'accompagnement sera consolidé.

Une augmentation de *quasi* dix millions d'euros des investissements sur le mandat grâce à la bonne gestion et à l'optimisation des éco financements extérieurs.

Voilà ce que je souhaitais vous présenter pour ces Orientations Budgétaires.

Je suis à votre écoute pour le débat. Nous sommes à votre écoute. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

### **Monsieur SAINT-PIERRE**

« Bien, écoutez merci pour votre présentation, Madame la Maire, nous vous retrouvons bien là encore une fois dans votre exercice favori, cette fois à double casquette, je vous l'accorde, mais dans votre exercice favori d'autosatisfaction, qui consiste à noircir au possible la situation antérieure pour apparaître comme la Maire salvatrice et le DOB que vous venez de nous présenter ce soir et un DOB de communication, qui ne manque pas de superlatifs, nous avons pu les lire au travers de vos pages.

Alors si sur le fonctionnement nous pouvons être d'accord avec vous sur les grands principes de maîtrise des dépenses générales de fonctionnement, mais encore faudra-t-il ou faudrait-il que vous arriviez à *maintenir le cap* et je pense en particulier aux charges de personnel avec les chantiers qui seront à engager, qui sont vous l'avez dit nombreux.

En revanche, nous avons de profonds désaccords en ce qui concerne les perspectives d'investissement et nous avons deux raisons à cela :

- D'abord la méthode que vous employez, toujours la même, celle de la mise à l'écart systématique des membres de l'opposition, sur la réflexion autour des grands projets d'investissement. Alors, je repense aux *Sablons* pour lesquels une réunion de présentation publique est prévue lundi soir, alors même qu'aucun travail en commission avec les élus municipaux n'a été proposé. J'ai tout simplement envie de vous dire ce soir à quoi bon débattre de vos orientations budgétaires.
- Ensuite sur le manque d'ambition, alors que je vous ai souvent reproché le manque de vision globale depuis votre arrivée et je vais une nouvelle fois faire allusion aux *Sablons* et ce sont des propos que je vous ai répétés à maintes reprises, mais ce constat, nous le faisons sur tous les projets qui sont prévus au BP 2024. Je prendrai un seul exemple que sont les rues commerçantes par exemple. Les cinquante mille euros, qui sont inscrits pour répondre à la revalorisation et à la végétalisation, je dis bien végétalisation des rues commerçantes et non pas fleurissement des rues commerçantes, ne témoignent pas à mon sens de l'ampleur nécessaire d'un plan d'ensemble mûrement réfléchi. *Idem* pour le projet *Ayrolle*, comment s'inscrit-il dans le plan général de circulation et de stationnement ? Nous n'en savons rien à ce jour, nous avons et moi en particulier interrogé à plusieurs reprises là-dessus toujours sans réponse, on a le sentiment qu'il n'y a pas de réflexion globale sur le sujet, ce qui à terme amène à des conflits comme nous avons pu les connaître ces derniers mois. Je ne parle même pas du nouveau projet CREA pour lequel nous ne comprenons toujours pas le sens, alors *vous avez levé un coin du voile* tout à l'heure, parce que jusqu'à maintenant nous ne savions pas : Archives, pas archives, quel était le sens du projet, aucune réponse.

Un autre sujet et je dirais quant à la végétalisation des cours d'école, que vous présentez dans votre projet. Nous y sommes totalement favorables et Christelle SUDRES-BALTRONS a apporté en commission tout le soutien qui était le nôtre, avec un certain nombre d'interrogations et de réserves, mais tout le soutien qui était le nôtre à ce projet en commission. Mais ce projet de végétalisation des cours d'écoles, comment cette végétalisation s'inscrit-elle dans une réflexion générale de lutte contre le réchauffement climatique ? nous aurons l'occasion de le revoir tout à l'heure avec ACV2, la délibération que nous avons tout à l'heure.

Vous avez renoncé aux études globales sur la résilience qui nous auraient justement, à mon sens, permis de définir les caps à suivre face à ce développement des risques liés au réchauffement climatique.

D'un côté de la communication, je serais tenté de vous dire et de l'autre en notre sens et selon notre sentiment le néant complet sur une réflexion de fond. Votre DOB le démontre, si vous aviez eu en début de mandat une réflexion globale et un projet global et cohérent à votre arrivée, vous auriez par exemple pu anticiper les volumes d'emprunts nécessaires en début de mandat au moment où les taux d'intérêts étaient encore acceptables, avec une possibilité... »

**Madame la Maire**

« Alors là c'est fort, quand même d'oser me parler de taux d'intérêts, alors que c'est vous qui avez souscrit l'emprunt de l'EPHAD, là c'est fort. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Madame la Maire, ce n'est pas du tout fort, vous avez parlé de l'EPHAD, là nous parlons du projet de Débats d'Orientations Budgétaires Mairie, restons sur le sujet en question, et je vous rappellerai tout à l'heure tout simplement que la Chambre Régionale des Comptes et la DGFIP ont reconnu qu'il y avait eu des renégociations des emprunts sous le précédent mandat, avec des renégociations avantageuses qui avaient fait baisser le remboursement de l'emprunt. Voilà, je maintiens et persiste dans ce que je dis, vous avez eu la possibilité de faire un emprunt global avec la possibilité de faire des utilisations différées et on l'a vu tout à l'heure, au contraire de ça vous avez recours à l'emprunt au peu *au fil de l'eau*, avec des taux d'intérêts élevés comme ça a pu être indiqué dans le DOB.

Alors vous avez soulevé deux sujets. Moi je serais tenté de vous dire sur le complexe sportif, Madame la Maire, que vous *accusez de tous les maux*, aujourd'hui je vous demande très solennellement et officiellement, alors plutôt côté Communauté de Communes puisque c'est porté par la Communauté de Communes que côté Mairie, de prendre l'initiative d'une Commission d'élus, qui puisse auditionner l'entreprise pour qu'elle puisse nous expliquer les dérapages, pour qu'elle puisse nous expliquer les difficultés qu'elle rencontre pour mener à bien ce projet. Aujourd'hui, vous la remettez en cause très régulièrement, je vous demande très solennellement et encore une fois, plutôt côté Communauté de Communes que côté Ville, à ce que nous puissions avoir le *son de cloche* de l'entreprise qui est mise en question. Nous allons prendre acte du débat, puisque c'est le règlement et ce sont les textes, mais nous ne vous donnerons pas *quitus* sur le prochain budget. »

**Madame la Maire**

« Allez-y, Madame GAVEN ? »

**Madame GAVEN**

« Bonsoir à tous. Juste une petite question, là je ressoulève un problème les emprunts variables en général, ils sont capés. »

**Madame la Maire**

« Oui, sur le Livret A. »

**Madame GAVEN**

« Oui, mais ils sont capés, quand même. »

**Madame la Maire**

« Oui, on passe d'un et quelque à trois quinze, vous vous imaginez sur seize millions d'euros ? »

**Madame GAVEN**

« Oui, mais il y a eu peut-être certainement l'inverse. »

**Madame la Maire**

« Oui, mais celui-là, il ne l'est pas, il a été souscrit en 2019, au moment où les taux étaient au plus bas. »

**Madame GAVEN**

« Oui, je comprends. Pas forcément en 2019, mais bon, voilà c'était juste un petit aparté pour dire qu'un emprunt à taux variable est forcément capé. »

**Madame la Maire**

« Non, même pas. »

**Madame GAVEN**

« Je suis étonnée, très étonnée. Enfin, ce n'était pas ma... Moi, je voulais simplement dire qu'après la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire que vous venez de nous faire, nous ne pouvons que nous réjouir de la maîtrise financière des comptes de la Ville. Juste une petite précision pour les non-initiés à la section Finances, je me permets de préciser que le document présenté n'est qu'une prévision de dépenses et de recettes et que les comptes définitifs seront arrêtés et certifiés que dans quelques mois, on ne pourra pas peut-être revenir sur ce qui a été présenté. »

**Madame la Maire**

« Bien sûr ! »

**Madame GAVEN**

« Après avoir travaillé un petit peu sur le DOB 2024, que vous venez de nous exposer, je souhaiterais si possible avoir quelques explications et est-ce qu'il serait possible de revenir sur la page 30 du DOB en question, s'il vous plaît ? Est-ce qu'on peut le visualiser, peut-être ça serait plus facile ? »

**Madame la Maire**

« On y va ! C'est le PPI, la page 30 ? »

**Madame GAVEN**

« Oui, c'est ça. Est-ce que vous pourriez descendre un petit peu, s'il vous plaît ? En fait, je constate et comme l'a dit Madame la Maire, effectivement par rapport au DOB qui avait présenté l'an dernier, où vous nous annoncez un montant de vingt-neuf millions neuf cent douze, je vais passer les centimes, montant d'investissements sur tout le mandat, effectivement comme vous l'avez dit on passe à trente-quatre sept cent soixante-six et quelques, ce qui nous rapproche peut-être du précédemment mandat, en termes d'investissements. »

**Madame la Maire**

« Des précédents mandats ! Tout à fait, on est sur un exercice plus habituel. »

**Madame GAVEN**

« On retombe... Par contre, il y a quelque chose qui m'interpelle, c'est que je voudrais partir sur la ligne Subventions fonds de concours. Je vois qu'un total de projets malgré l'investissement supplémentaire de cette année, puisque là on était à vingt-neuf millions, je répète et on passe à trente-quatre, je vois sur ce fameux tableau, là que j'ai en face des yeux que le montant des Subventions Fonds de concours s'élèverait au montant de six millions trois cent quarante mille en fin de mandat. Total projet six millions trois cent quarante mille de subventions de Fonds de concours et l'an dernier sur le DOB 2023, avec un montant d'investissement inférieur, on avait un Fonds de concours d'un montant de dix millions cent trente. Alors je me posais la question de savoir quel était l'investissement qui avait perdu les subventions tout simplement. »

**Madame la Maire**

« Surtout dans ces proportions-là ! »

**Madame GAVEN**

« J'ai le DOB de l'an dernier... »

**Madame la Maire**

« Je vous crois, Madame GAVEN ! »

**Madame GAVEN**

« Je suis très étonnée parce qu'on augmente les investissements là il n'y a pas de souci, c'est très bien, mais pourquoi les Fonds de concours diminuent de cette façon de trois millions et quelques. L'an dernier, le PPI et les prévisions de recours à l'emprunt jusqu'en 2026, Fonds de concours total dix millions cent trente et là, Fonds de concours six millions trois cent quarante, je ne comprends pas, alors que le montant des investissements augmente. »

**Madame la Maire**

« Et que le montant de l'accompagnement de ces investissements augmente aussi de façon générale. Je pense qu'il y a là. Je ne peux pas vous dire, parce que je n'ai pas le DOB de l'année dernière. Mais en revanche, on apportera la réponse



au prochain Conseil. »

**Madame GAVEN**

« Vous pourriez m'envoyer un petit mail, parce que là j'avoue que... »

**Madame la Maire**

« Au moment du budget, si vous voulez au prochain Conseil. »

**Madame GAVEN**

« Oui, qu'on en reparle, trois millions et quelques, je trouve que ce n'est pas insignifiant. »'

**Madame la Maire**

« Non, et puis c'est vrai que ça ne s'explique pas. »

**Madame GAVEN**

« Moi, personnellement, je ne l'explique pas. Il y a peut-être une... »

**Madame la Maire**

« Moi, non plus ! »

**Madame GAVEN**

« Il y a peut-être une explication. »

**Madame la Maire**

« Il y en a sûrement une ! »

**Madame GAVEN**

« Martine, nous aurait peut-être expliqué, mais bon elle n'est pas là. Alors, après... »

**Madame la Maire**

« Elle vous aurait aussi expliqué pas mal d'autres choses, Monsieur SAINT-PIERRE, vous vous en souvenez ? »

**Madame GAVEN**

« Est-ce qu'on pourrait, maintenant revenir toujours sur ce DOB, la page 24, s'il vous plaît ? Je suis un peu exigeante. Alors là, dans la page 24, si je reprends mes notes, nous sommes dans les dépenses de fonctionnement. Revenez peut-être sur le tableau page... »

**Madame la Maire**

« On n'est pas dans les dépenses de fonctionnement. »

**Madame GAVEN**

« Page 14, excusez-moi, je vous ai dit une bêtise. Excusez-moi ! Alors le tableau page 14, je voulais vous reparler de cette charge exceptionnelle, le chapitre 67 qui représente un montant de charges exceptionnelles *quasi* similaires toutes années et qui tombe à trente-deux mille huit cent vingt-sept cette année en 2022 en réalisé et qui repart sur des sommes quasi similaires aux années antérieures 2019 – 2020 etc. Je crois que vous m'avez expliqué que ça venait... »

**Madame la Maire**

« Oui, on vous avait expliqué en commission... »

**Madame GAVEN**

« Oui, je me rappelle, mais en fait au-delà du fait que la permanence des méthodes est un principe comptable, qui impose des méthodes de traitement comptable d'une année par rapport à l'autre, c'est vrai que pour nous c'est assez difficile de suivre des comptes quand le principe de permanence des méthodes n'est pas tout à fait respecté en fait. Je voulais savoir s'il y avait eu d'autres changements de méthode hormis celle-là ? »

**Madame la Maire**

« Non, ce n'est pas un changement de méthode, on vous a expliqué, ça m'avait échappé, mais on vous a expliqué la raison pour laquelle... »

**Madame GAVEN**

« Je comprends ! »

**Madame la Maire**

« C'était pour bénéficier... »

**Madame GAVEN**

« Je comprends ! Mais c'est quand même un changement de méthode et nous visuellement, quand on regarde ce tableau on ne sait pas exactement ce qui s'est passé. »

**Madame la Maire**

« C'est la raison pour laquelle il y a des commissions pour que vous puissiez connaître... »

**Madame GAVEN**

« Je demande simplement... »

**Madame la Maire**

« Pour connaître les explications... »

**Madame GAVEN**

« ... s'il y a eu d'autres changements de méthode ? »

**Madame la Maire**

« En fait, pour pouvoir prétendre au *Bouclier Fiscal*, il fallait certains *ratios* et on a baissé ces charges exceptionnelles de façon un peu exceptionnelle, justement, pour prétendre au *Bouclier*, sauf que de toute façon ça n'a pas été le cas. Après, on est revenu sur des *ratios* classiques. »

**Madame GAVEN**

« Parce qu'en fait ces charges-là, on les a fait passer dans d'autres charges, dans le chapitre 65 ; Autres Charges de Gestion Courante. Elles n'ont pas baissé, c'est qu'on les a transférées... »

**Madame la Maire**

« D'une ligne à une autre. »

**Madame GAVEN**

« Voilà, d'une ligne à une autre.

Ensuite, dernier point, ça va être un peu compliqué parce que je vais, je suis repartie sur les DOB, puisque j'ai tous les documents. Alors, je vais essayer de vous expliquer. Sur le DOB 2022, je vais loin, mais sur le DOB 2022, les charges de fonctionnement 2022 prévisionnelles, on est bien d'accord elles ne sont que prévisionnelles, étaient d'un montant total de vingt-cinq millions sept cent trente-trois cent cinquante-neuf, d'accord. On avait vu une évolution entre 2021, les charges 2021 et 2022 qui étaient de l'ordre de moins trois virgule vingt, le *ratio* était à *priori* favorable.

Après, je passe au DOB 2023, alors toujours sur le DOB 2023 et toujours dans les dépenses de fonctionnement pour 2023, je retrouve dans les prévisions 2022 non plus vingt-cinq millions sept cent trente-trois, mais cette fois vingt millions zéro cinquante-quatre, je constate une augmentation d'un million deux cent mille. D'accord. »

**Madame la Maire**

« Juste, je vous interromps une minute, mais en fait la comparaison d'un exercice à un autre, de mon point de vue, elle a vraiment du sens qu'au moment du vote du budget parce que là, qui est souvent à peu près semblable aux grandes masses du DOB, mais c'est vraiment le budget et après ça réalisation, le Compte Administratif qui indique réellement l'évolution là en l'occurrence les charges. »'

**Madame GAVEN**

« Je comprends, Madame GAZEL, mais en fait moi il y a quelque chose qui me gêne. , En fait, sur le DOB 2022, on part avec des charges de fonctionnement 2022 d'un montant de vingt-cinq millions, sur le DOB 2023, on n'est plus à vingt-cinq millions, on est à vingt-sept millions et les dépenses réelles, elles s'avèrent à vingt-cinq millions. Là je ne comprends pas comment deux mois avant l'arrêté des comptes définitifs, on puisse avoir un tel écart ? »

**Madame la Maire**

« Ça c'était en 2022, que vous êtes ? »

**Madame GAVEN**

« Oui, je suis d'accord avec vous, mais en fait en 2023, sur le DOB 2023 où on a énormément augmenté ces prévisions de 2022, je me répète nous étions à vingt-cinq millions sur la présentation du DOB 2022 sur les charges de fonctionnement 2022 estimées.

Sur le DOB 2023, elles sont passées à vingt-sept millions pour avoir des projections de 2023 qui qu'en fait, permettent de dire que la variation entre 2022 et 2023 est négative, parce que si on était parti sur les charges que vous aviez budgétées à l'époque 2022, on n'avait pas de variation négative par rapport de 2022 à 2023, mais on avait une variation positive et là je ne comprends pas tout à fait, en fait comment deux mois avant la réalisation du budget définitif... »

**Madame la Maire**

« Alors ce n'est pas deux mois avant la réalisation, le compte administratif, on l'acte au mois de mars, la plupart du temps. »

**Madame GAVEN**

« Oui, je sais. »

**Madame la Maire**

« Regardez le DOB, pour qu'il soit présenté ce soir, début novembre, il est préparé en septembre, ça fait quasiment six mois d'écart. »

**Madame GAVEN**

« Quatre mois, 31 décembre, septembre, octobre, novembre, décembre. »

**Madame la Maire**

« Non, ce n'est qu'en mars le compte administratif, Madame GAVEN, au 31 décembre on ne sait pas encore l'exécution du budget... »

**Madame GAVEN**

« Je comprends ! »

**Madame la Maire**

« On n'a pas encore le retour. »

**Madame GAVEN**

« Mais quand même, moi ça m'interpelle, parce qu'en fait on a l'impression qu'on a volontairement augmenté les prévisions 2022 sur le DOB 2023 pour sortir en fait une évolution entre 2022 et 2023 de moins zéro quatre-vingt-douze, alors qu'elle

était de 6%. »

**Madame la Maire**

« Dans quel objectif, en fait ? »

**Madame GAVEN**

« Pour avoir un *ratio* positif en fait ! »

**Madame la Maire**

« Non, mais ces *ratios* ne nous intéressent pas, au contraire. Là moi, je suis tout à fait fière de vous indiquer que notre budget de fonctionnement, il augmente par exemple sur la masse salariale, pour pouvoir accompagner nos agents, sur les associations pour pouvoir mieux les accompagner, ce n'est pas une mauvaise chose que d'augmenter le budget de fonctionnement, si tant est qu'en face on a des recettes, qui ne soient pas des recettes d'emprunts. »

**Madame GAVEN**

« Oui, mais je suis d'accord avec vous. »

**Madame la Maire**

« Il faut équilibrer, c'est important dans un budget, Madame GAVEN, me semble-t-il, c'est l'épargne brute et l'épargne nette, c'est ça qui est important, ça c'est gage de bonne gestion ou de mauvaise gestion et ce sont les *ratios* de désendettement, c'est tout ça. Après vraiment moi j'ai aucun intérêt à faire baisser les charges et surtout de manière artificielle, après de toute façon, *le juge de paix* c'est le compte administratif, ça ne sert à rien de présenter des chiffres si on ne les tient pas. »

**Madame GAVEN**

« Je suis d'accord avec vous, mais n'empêche que, je reviens, sur ce DOB 2023, il y avait variation entre 2022 et 2023, une variation négative, on aurait dû avoir une variation positive. »

**Madame la Maire**

« Mais ce sont des prévisions, le Débat d'Orientations Budgétaires... »

**Madame GAVEN**

« Je suis tout à fait d'accord, ce sont des prévisions, je suis d'accord avec vous, on est parti des prévisions 2022, on les a augmentées d'un million deux cent mille et au final, on est retombé sur les prévisions initiales. »

**Madame la Maire**

« Et puis, quand même entre 2022 et 2023, je vous rappelle le contexte avec l'augmentation du coût de l'énergie et on ne savait pas où ça allait s'arrêter, quand même. On a eu je ne sais combien de commissions d'appel d'offres qui ont déclaré des projets infructueux, parce qu'ils étaient vraiment trop supérieurs à l'enveloppe qui leur était dédiée, on avait une augmentation vraiment déraisonnée des coûts et les budgets n'étaient pas faciles à établir en prudence avec toujours cette même règle et avec nos fragilités. Voilà peut-être ceci explique les..., mais en tout cas vraiment, à aucun moment on a essayé de faire baisser le budget parce que je n'y verrais aucun intérêt. Faire augmenter l'épargne nette, faire réduire la capacité de désendettement, oui ! Et ensuite présenter, ce qu'on vous a présenté ce soir des volontés politiques qu'on arrive à financer. »

**Madame GAVEN**

« Parce que là en fait, quand je lis le DOB, on a presque l'impression qu'en fait les comptes sont un peu façonnés en fonction de l'orientation qu'on veut donner. »

**Madame la Maire**

« Ecoutez, ils sont certifiés nos comptes à la fin. »

**Madame GAVEN**

« Oui, je suis d'accord, le définitif ? »

**Madame la Maire**

« Oui. »

**Madame GAVEN**

« Mais, pas le DOB ? »

**Madame la Maire**

« Vous avez vu là, oui mais le DOB, il fait le budget, le budget il s'appuie sur le DOB, il ajuste, il y aura peut-être quelques modifications dans un mois et demi, quand on va se retrouver pour voter le budget, mais les grandes lignes seront là. »

**Madame GAVEN**

« Les grandes lignes, je suis d'accord avec vous. »

**Madame la Maire**

« Mais c'est ce qu'on nous demande dans des orientations budgétaires. S'il fallait déjà réaliser le budget maintenant, ça s'appellerait le budget, ça ne s'appellerait pas les orientations. Ensuite il y a ça et ensuite, vous avez vu on a fait quatre DM, là par exemple cette année, ça permet aussi de réajuster et franchement quand on voit que sur les aspects par exemple de chauffage ou de personnel qui sont des budgets colossaux, le personnel, c'est près de 60 % de notre budget. »

**Monsieur DURAND**

« 58 %. »

**Madame la Maire**

« Combien ? 58 % du budget et qu'on arrive malgré les choses qu'on nous impose, le point d'indice, l'Etat ne nous a pas prévenu avant qu'on fasse le budget, d'ailleurs quand j'étais avec d'autres Maires auprès de la Première ministre, c'est une des choses qu'on a fait remonter. Nous, communes, départements, régions, on ne peut pas être soumis au choix de l'Etat sans être au moins au moment de l'élaboration du budget, informés, je ne dis pas être associés, mais je dis informés, parce que là, on est obligés de prendre ces choses *qui nous tombent du ciel* souvent *du jour au lendemain* et l'augmentation également énergétique, c'était la même chose. Oui, il faut réajuster et franchement là avec la DM qu'on vient de passer, je trouve qu'on a plutôt une évaluation qui est de qualité, quoi, et d'ailleurs je salue le travail des équipes, parce que ça ce n'est pas le travail des élus. Un grand merci. Mais le DOB est fait en toute honnêteté parce que le budget derrière s'exécute et se vérifie au moment du compte administratif, il n'y aurait aucun intérêt à communiquer sur des choses qu'on n'est pas capable de mettre en œuvre, au contraire jusqu'à maintenant on a toujours fait mieux que ce qu'on avait annoncé dans notre DOB, la communication du DOB finalement était moins bonne que le réalisé au CA. »

**Madame GAVEN**

« Oui, simplement, après on va cesser, mais simplement là on avait sur le DOB 2023, on disait que les dépenses 2023 étaient inférieures à celles de 2022, puisqu'on les avait augmentées et qu'en fait quand on compare vraiment la projection 2023, par rapport aux dépenses réelles de 2022, on est à plus six cinquante-neuf. »

**Madame la Maire**

« Oui, mais ça s'explique avec l'augmentation des coûts. »

**Madame GAVEN**

« Oui, je peux comprendre... »

**Madame la Maire**

« Rappelez-moi le chiffre de l'inflation sur l'exercice ? »

**Madame GAVEN**

« Je peux tout à fait comprendre, ce que je ne comprends toujours pas, c'est une si grosse variation sur le ... »

**Madame la Maire**

« Rappelez-moi le chiffre de l'inflation sur l'exercice, si on est à cinq cinquante-neuf, ce que vous dites ? Et l'inflation, elle est plutôt à sept ? »

**Madame GAVEN**

« Oui, mais ce n'est pas tout à fait... »

**Madame la Maire**

« On a plutôt bien géré la dépense. »

**Madame GAVEN**

« Mais ce n'est pas tout à fait le but de mon intervention, c'était surtout cette somme sur le budget le DOB 2023, qui ne correspondait pas. »

**Madame la Maire**

« Alors ça vraiment on y reviendra au moment du budget parce que ça m'interroge moi aussi. Vous avez raison. Merci de l'avoir soulevé. Est-ce qu'il y a d'autres remarques pour le Débat d'Orientation Budgétaire. Madame HAUMAITRE ? »

**Madame HAUMAITRE**

« Oui, c'était juste une demande de précision sur effectivement vous avez noté qu'il y avait une augmentation de la masse salariale et que vous aviez souci d'accompagner. Je voulais savoir s'il était question de la *prime pouvoir d'achat* pour les agents, si elle était comprise ou pas ? »

**Monsieur DURAND**

« Non, elle n'est pas comprise, *a priori* nous ne la verserons pas, parce qu'enfin nous en reparlerons peut-être au moment, on en n'a pas parlé en CST, je ne peux pas trop m'avancer. Mais nous préférons agir sur des actes pérennes sur l'avenir qui touchent socialement nos agents comme la mutuelle, les forfaits mobilités et également sur l'égalité comme l'a dit Madame la Maire. L'égalité avec une refonte du RIPSEEP qui sera plus équitable, qu'un *one shot*, qui certes serait bon à prendre, mais qui n'est pas envisagé à ce stade. Mais nous n'avons pas encore eu le débat avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, je ne ferais pas une conclusion définitive. »

**Madame HAUMAITRE**

« Justement sur le fait d'être vigilant et faire attention aux aléas qu'on ne maîtrise pas, sur le terrain synthétique et je voulais savoir s'il était tenu compte des dernières mesures, qui viennent de tomber sur les normes de la réglementation de la Commission Européenne sur l'interdiction maintenant, alors attendez là je le lis parce que je ne suis pas..., des matériaux de remplissage granulaire microplastique. »

**Madame la Maire**

« De toute façon, bien sûr qu'on prendra en compte ces nouvelles normes. »

**Madame HAUMAITRE**

« Oui, mais ça a un coût et c'est applicable dès maintenant... »

**Madame la Maire**

« Avec un micro, Monsieur MAS. »

**Madame HAUMAITRE**

« Je finis juste, c'est applicable dès maintenant, avec une date butoir de 2030 et à un coût conséquent. Savoir si vous l'aviez anticipé ou pas ? »

**Monsieur MAS**

« Bien sûr, ce sera anticipé et on choisira le remplissage lors de l'étude, mais effectivement ce ne sera pas du plastique. »

**Madame la Maire**

« C'était déjà ce qu'on avait prévu nous, de toute façon, on ne voulait pas de plastique. Alors, il y a en aura toujours un peu. Mais pas dans les billes de remplissage, on ne voulait pas du plastique. »

**Madame HAUMAITRE**

« Mais alors là c'est zéro, c'est zéro trace, ça vient de tomber là septembre / octobre, là ça vient de tomber. »

**Madame la Maire**

« Tant mieux, c'est une bonne chose, ça nous va. »

**Madame HAUMAITRE**

« Je voulais savoir parce que ça va avoir un coût et justement savoir si ça faisait partie des aléas sur lesquels vous pouviez tomber et que du coup vous aviez envisagés. »

**Madame la Maire**

« Ecoutez si cette norme vient juste de sortir, non, évidemment ce n'est pas anticipé. »

**Madame HAUMAITRE**

« Etudiez depuis 2017. »

**Madame la Maire**

« Moi aussi, je finis mon propos, s'il vous plaît. Si c'est une norme ancienne, elle est prise en compte, si c'est une norme qui vient de sortir, elle le sera et oui, probablement l'enveloppe financière pourra évoluer, mais c'est aussi vous savez quand on a une enveloppe sur un projet et qu'il y a des surcoûts à un endroit, c'est peut-être rogner sur autre chose pour arriver à rester dans l'enveloppe. On verra ça. »

**Madame HAUMAITRE**

Micro éteint inaudible

**Madame la Maire**

« Ok. D'autres questions ? Ce ne sont pas des questions, d'autres remarques dans ce débat ou questions ? Non. Peut-être juste vous répondre Monsieur SAINT-PIERRE par rapport à la démocratie envers les élus d'opposition. Franchement il se fait le fonctionnement classique des commissions comme elles ont toujours été faites. Sur *Les Sablons*, vous avez eu les éléments en Commission et en Conseil, ça a été présenté au dernier Conseil, les éléments qui sont en possession aussi des conseillers, de la majorité, de moi-même. Ne croyez pas qu'il y ait des choses cachées, je ne sais pas ce qu'on va présenter aux habitants, c'est le projet celui qui a été présenté en Conseil municipal et avec des visions de revêtement pour qu'eux, ils puissent aussi se projeter sur cette nouvelle place, comme nous tous et pouvoir ensuite travailler sur une concertation avec les habitants, mais là c'est vraiment une réunion d'information, où il n'y aura pas d'autres informations que celles qui sont en votre pouvoir. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Ecoutez, alors si c'était le cas, je suis inquiet sur le projet parce qu'il manque à mon sens une multitude d'approches de ce projet, si la réalité du projet n'est que ceux que nous avons pu découvrir lors du dernier Conseil municipal. »

**Madame la Maire**

« Elle se construit ! »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Alors, elle se construit, ça veut dire qu'elle se construit, mais aujourd'hui il n'y a pas de projet, il n'y a pas de... »

**Madame la Maire**

« Attendez, on veut être... »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« J'ai du mal à comprendre que vous arriviez d'un côté à nous dire, le projet c'est celui que vous avez vu l'autre jour et en même temps quand je vous interroge, enfin que je m'alerte sur le manque, j'allais dire, de réflexion entourant ce projet, vous me dites : « *Il est en cours.* » J'ai du mal à comprendre la temporalité, là. »

**Madame la Maire**

« Monsieur SAINT-PIERRE, le projet qu'on vous a présenté, c'est le projet avec la création d'une place sur tel périmètre, la rénovation sur « X » logements sur tel périmètre et ce qui est *ficelé* chez nous, qui l'est rarement chez vous, c'est l'enveloppe financière.

Ensuite sur la place, les choses ne sont pas ficelées, en effet il y a des grands principes qui ont été posés par les élus, que vous connaissez, qu'on a présenté ici la dernière fois avec Patrick PES, qui sont des éléments de végétalisation, de désimperméabilisation, de co-construction aussi pour les habitants, qui vont pouvoir s'approprier cette place. Ces éléments-là, les grands principes, ils sont posés, ensuite on travaille aussi avec des architectes, avec des bureaux

d'études et quand ce sera le moment, on présentera un projet un peu plus avancé aux élus en commission, en Conseil et ensuite on travaillera avec les habitants. La co-construction, on souhaite la faire avec les habitants, vous pourrez y participer comme nous. Vous savez quand les élus décident de coconstruire avec les habitants, c'est-à-dire qu'ils se privent d'un bout de la décision, si on s'en prive nous élus de la majorité, forcément on vous en prive aussi un petit peu vous élus de l'opposition, parce qu'on décide de le faire avec les habitants. C'est ce qu'on a fait sur la votation citoyenne au début du mandat, c'est ce qu'on va faire avec le budget participatif, par exemple aussi l'année prochaine. Voilà, c'est notre envie d'aller vers cela, mais vraiment sur le fonctionnement des commissions, ça fonctionne exactement comme quand c'était vous, sauf que vous avez décidé de prendre cet axe de bataille, en fait, de dire que vous étiez privé d'information etc., mais c'est archi-faux, vous avez toutes les informations que toutes les oppositions, ont toujours eu, en tout cas que moi quand j'étais dans l'opposition j'avais également. Il n'y a pas de changement de fonctionnement là-dessus. Voilà, Monsieur SAINT-PIERRE. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Sauf que si je peux me permettre, quand vous étiez dans l'opposition, il y avait des groupes de travail sur les grands projets dans lesquels étaient invités les membres de l'opposition, Monsieur ALIBERT en particulier, qui pouvait y assister. »

**Madame la Maire**

« Ecoutez, j'étais à la Commission urbanisme, je n'ai pas souvenir d'avoir participé à un seul groupe de travail, pourtant la Commission urbanisme. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Moi, j'ai assisté à plusieurs Commissions d'urbanisme auxquelles vous n'étiez pas et où étaient abordés les grands projets. »

**Madame la Maire**

« On va sortir les fiches de présence, si vous voulez. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Exactement ! »

**Madame la Maire**

« Très bien ! »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Et sur la méthode des *Sablons*, vous ne m'avez pas convaincu du tout. »

**Madame la Maire**

« Oui, mais je n'avais pas cette ambition, malheureusement. »

**Monsieur BENOIT**

Micro éteint inaudible

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Monsieur BENOIT, permettez-nous au moins aussi d'exister en Conseil municipal, alors ça vous fait marmonner, ça vous fait râler, ça vous fait bouger sur votre siège, mais autorisez l'opposition au sein de l'instance de délibération et d'expression qui est le Conseil municipal de pouvoir nous exprimer. »

**Monsieur BENOIT**

« Nous aussi on a le droit de s'exprimer, de marmonner, si ça nous plaît, nous sommes en démocratie. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le Débat d'Orientation Budgétaire ? Non. Je mets aux voix, alors pas le débat, pas le fond du débat, mais la forme pour attester que nous avons bien eu un débat et ce soir c'est le cas, nous avons eu un débat, je vous en remercie. Des voix contre ? Des abstentions ? L'unanimité. Merci beaucoup. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 07 :**

**07. "Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024"**

« Nous passons au rapport numéro 7, toujours sur les Finances, alors là sur un sujet de mon point de vue, pardon un peu moins passionnant que le DOB. L'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

La volonté du législateur avec l'instauration de cette M57 est de simplifier et d'harmoniser les traitements budgétaires et comptables avec la mise en place de ce référentiel unique, qui a la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités : les régions, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale.

Ce référentiel prévoit aussi des nouvelles règles comptables tout en maintenant les principes de la M14, qui est la comptabilité actuelle, aujourd'hui le fonctionnement actuel du vote par nature ou de la fonction par budget.

La M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, dont bénéficient déjà les régions, notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits, en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues et puis il y a

également un certain nombre de nouveautés dans le traitement comptable des immobilisations et surtout de leurs amortissements, qui dorénavant va se faire au *prorata temporis* et non plus sur une année pleine.

Cette M57, on doit la mettre en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur notre budget principal et sur les budgets annexes du Stationnement et de la Restauration.

Les autres budgets annexes n'y sont pas soumis et reste en M14.

Il convient aujourd'hui d'adopter ce changement de nomenclature budgétaire et comptable M57, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

On reviendra après sur le *prorata temporis* sur les amortissements, c'est pour cela que je ne l'ai pas plus développé là, mais si vous voulez, je le développe maintenant et on n'y revient pas après.

On verra après, oui, ça passionne tout le monde, je n'en doute pas. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 08 :**

**08. "M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier - RBF"**

« Le rapport suivant est toujours lié à la M57, avec l'adoption du règlement budgétaire et financier.

On est obligé d'instaurer ce règlement budgétaire financier lié à l'instauration de la M57, c'est un document propre à chaque collectivité, qui formalise et regroupe dans un document unique les règles internes fondamentales, relatives à la gestion budgétaire et comptable de celle-ci.

On doit le faire dans la séance qui précède le vote du premier Budget Primitif, c'est forcément ce soir, il est valable pour la durée du mandat, même s'il peut faire l'objet de mises à jour en particulier réglementaires.

Il a pour objet de décrire l'ensemble des procédures de la Collectivité, de créer un référentiel commun et une culture de gestion commune, de combler les vides juridiques, notamment en matière d'autorisation de programme, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure sur la gestion pluriannuelle des AP. Les AP ce sont les Autorisations de Programme, autorisations d'engagements, là on est sur du fonctionnement et les crédits de paiement, les CP qui sont la déclinaison de ces engagements pluriannuels.

Avec ce règlement, on précise les principes généraux du budget et de l'exécution budgétaire, les modalités de gestion des dépenses et des recettes et également les opérations spécifiques par exemple : la clôture de l'exercice et la gestion patrimoniale.

J'imagine que vous avez tous lu avec beaucoup d'attention le règlement en question. Est-ce que vous avez des questions et de remarques sur ce règlement. ? Oui ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Simplement pour dire que c'est une très bonne chose. »

**Madame la Maire**

« Oui. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Ce qui prouve que nous l'avons lu. »

**Madame la Maire**

« Et d'avoir cette approche pluriannuelle, c'est en effet intéressant. Alors c'est un peu de travail pour la Collectivité du coup de gérer le changement, mais à terme c'est en effet une bonne chose. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 09 :**

**09. "M57 : Adoption des durées et du mode de gestion des amortissements et immobilisations – Fixation du seuil des biens de faible valeur"**

« La dernière délibération qui concerne toujours cette M57, c'est l'adoption des durées et du mode de gestion des amortissements et immobilisations et la fixation du seuil des biens de faible valeur.

L'amortissement comme vous le savez est une technique, qui permet de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

La M57 implique un changement des méthodes, qui maintenant va être du coup au *pro rata temporis*, qui s'appliquera uniquement, heureusement sur les nouveaux achats, on ne revient pas en arrière, toujours à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Sur la M14, en fait on amortissait à partir du 1<sup>er</sup> janvier N+1, là dorénavant on va amortir dès le mois d'achat, pour faire simple et on peut déroger à ces règles d'amortissements pour un bien de faible valeur et on vous propose de définir la faible valeur à un seuil de cinq mille euros. C'est-à-dire que tout ce qui compte moins de cinq mille euros est amorti en une seule fois dans un exercice.

Je crois que je vous ai dit l'essentiel. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Non. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 10 :**

**10. "Désignation d'un référent déontologue"**

« Rapport numéro 10 concerne la désignation d'un référent déontologue. La loi 3DS impose aux élus locaux de respecter les principes déontologiques visés à la Charte de l'Elu Local qu'on a signé en début de mandat et leur permet de solliciter les conseils d'un référent déontologue.



Les décrets et arrêtés sont venus définir, en fait nous donne la possibilité, jusqu'à maintenant on avait la possibilité de recourir au déontologue, maintenant on a l'obligation de désigner un déontologue au sein de nos collectivités, qui pourra ensuite être sollicité de manière libre et autonome par l'ensemble des élus majorité et opposition, pour le coup.

Les missions du déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité. Ils doivent être choisis en raison de leur expérience et de leurs compétences.

L'Association des Maires de l'Aveyron et l'Association des Maires de France ont communiqué une liste de personnalités compétentes, nous avons pris contact auprès des personnalités compétentes de l'Aveyron et des départements voisins, parce que toutes celles de l'Aveyron étaient déjà prises, c'est Madame Geneviève LAGARDE, avocate honoraire ancienne bâtonnière au barreau du Lot, qui a accepté d'exercer cette mission pour les élus de la commune de Millau.

Ce qu'on va essayer de faire également, c'est qu'au sein de la Communauté de communes on doit aussi désigner le déontologue de la même façon, c'est d'avoir la même et aussi on a proposé à l'ensemble des communes de la Communauté de communes d'avoir aussi la même personne pour simplifier les choses.

Alors ça ne coûte rien à la Collectivité, sauf si on s'en sert, bien entendu. Mais là, la désignation n'implique pas de dépense financière. Je le disais, peut-être saisi directement par n'importe quel Conseiller municipal.

Il vous est proposé de désigner Madame LAGARDE en qualité de référente déontologue des élus. »

### **Madame HAUMAITRE**

Micro éteint inaudible

### **Madame la Maire**

« Quatre-vingts euros. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Madame la Maire rapporte la délibération n° 11 :**

#### **11. "Statuts de la Communauté de communes Millau Grands causses – Compétence nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – Action sociale d'intérêt communautaire et mise à jour terminologique"**

« Statuts de la Communauté de communes Millau Grands Causses. Compétence nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024, action sociale d'intérêt communautaire et mise à jour terminologique.

Le conseil de la Communauté de communes de septembre dernier s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de communes Millau Grands Causses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et a invité les différents Conseils municipaux des communes membres à se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Il est question du *Point info. Séniors* et plutôt du réseau Gériatologique, qui était une association qui fonctionne encore jusqu'à la fin de l'année et qui va se transformer en *Point info. Séniors* à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Un mot sur l'association Réseau Gériatologie, qui employait quatre personnes jusqu'à il y a peu de temps, un administratif et trois travailleurs sociaux, soit 2,9 équivalents temps plein. Deux salariés de l'association ont fait connaître leur décision de démissionner ramenant les effectifs à 1,4 ETP d'ici la fin de l'année.

Le réseau Gériatologique et demain le *Point info. Séniors* a trois principales missions : l'accueil, l'information et l'orientation des Séniors sur la perte d'autonomie, sur l'EHPAD, sur la retraite, sur toutes les questions vraiment liées aux séniors. Accompagnement individualisé de ces personnes et également un rôle d'observation et d'animation du territoire. Depuis quelques mois, la présidente du Réseau Gériatologie, nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas continuer à gérer son association et malheureusement aucun autre bénévole ne s'est positionné, on a recherché, on peut aussi comprendre, c'est que finalement le projet associatif, qui était très pertinent au départ, qui l'est toujours dans le service rendu au public, mais qui était même innovant au départ, parce que l'association, elle s'est montée il y a vingt-sept ans, vraiment parce qu'il y avait une défaillance d'accompagnement pour ces publics-là, aujourd'hui finalement le service était déjà très financé par le Département et par la commune de Millau, au travers du CCAS et on est sur un fonctionnement qui est de moins en moins associatif et qui de plus en plus institutionnel, le projet associatif perdait aussi un peu son sens et Madame LEJEUNE, après vingt-sept ans de présidence, méritait aussi de passer le relais. D'ailleurs, je souhaite la saluer publiquement ce soir pour l'engagement dont elle a fait preuve dans la gestion, parce qu'elle était une présidente très dévouée, très investie dans le réseau et le réseau fait un travail assez exceptionnel.

Face à cette situation l'orientation donnée par le Département, qui est le principal financeur de ces actions, est de créer trois *Points info. Séniors* portés par chacune des Communautés de Communes, parce que le Réseau Gériatologique intervenait sur un territoire plus large que celui de Millau Grands Causses, une partie de Larzac Vallées et une partie de Tarn et Muse, c'est le cas sur le reste du territoire Aveyronnais. Le temps pour les communautés de s'organiser quant à la nouvelle structuration proposée par le Département, l'assemblée générale de l'association le 30 mai a entériné le

principe de maintenir la structure jusqu'à la fin de l'année, nous étions avec Bouchra EL MEROUANI cette après-midi au dernier conseil d'administration, avant l'AG exceptionnelle.

Afin d'assurer la continuité des missions exercées par le *Point info. Séniors* et la possibilité de maintenir les financements accordés par le département de l'Aveyron, qui est compétant pour l'accueil des séniors, on est dans le champ de compétences du Département, la Communauté de Communes se dote à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la compétence afférente à la création et à la gestion d'un *Point info. Séniors*, qu'elle exercerait avec le concours du CCAS de Millau, en fait en lui confiant une prestation de service, déjà partie prenante dans l'exercice des missions assurées par le *Point info. Séniors*.

Cela implique une modification statutaire assortie dans un deuxième temps de la définition de l'intérêt communautaire rattaché à la compétence Action Sociale.

Sur les aspects financiers, on a rationalisé les dépenses au vu du nouveau périmètre et du nouveau projet aussi qui n'est du coup plus un projet associatif, mais vraiment un projet PIF à 100 %. On est sur cent quinze mille euros de prestations qui pourraient être confiées au CCAS et les recettes pour le moment s'élèvent à quarante-trois mille trois cents euros du Département, vous voyez avec différentes entrées.

L'évaluation du montant de la charge financière dévolue à la Communauté de Communes fait l'objet d'une CLECT, d'une commission locale d'évaluation des charges transférées et sera adoptée par délibération concordante prise à la majorité qualifiée des Conseils municipaux des communes membres.

Vous voyez la procédure, elle est quand même lourde, on avait vraiment besoin de ces mois pour la mettre en place et ce soir ce qui est demandé au Conseil, c'est de se prononcer favorablement sur la prise en compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sachant que bien sûr on se limite au fonctionnement du *Point info. Séniors* et pas évidemment à l'entièreté de la compétence Action Sociale.

Et d'adopter en conséquence les nouveaux statuts de la Communauté, qui étaient joints en annexes.

Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Au CCAS, il y aura un référent nommé, qui sera distinct, une personne, parce que c'est ça qu'on besoin les gens. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait. Il y en aura même plusieurs. »

**Monsieur NAYRAC**

« Il faut qu'ils aillent voir une personne, ce n'est pas à chaque fois que ça change, etc. »

**Madame la Maire**

« Alors là, le gros intérêt, c'est que le CCAS avait déjà mis du personnel à disposition depuis toujours de l'association, en fait, il y a deux travailleurs sociaux, pour 1,5 ETP qui étaient mis à disposition du Réseau Gérontologique, qui vont rester sur ces missions-là sur la même quotité de temps de travail, là il y a une personne, enfin un demi EPT qui devrait être recruté pour compléter les effectifs, là c'est une nouvelle personne, mais il y a vraiment une stabilité dans les travailleurs sociaux et c'est en effet quelque chose de primordial. Ce sont des travailleurs sociaux, pour mener vraiment un accompagnement de qualité.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Approbation de l'avenant N°2 à la convention Action Cœur de Ville période 2023 à 2026"**

« C'est la dernière pour moi. Approbation de l'avenant N° 2 à la convention *Action Cœur de Ville* pour la période 2023 à 2026. Nous avons déjà passé un avenant en 2021 pour prolonger la programmation jusqu'en 2026 et là il s'agit avec cet avenant de concentrer un peu les projets, de ramener un peu à l'essentiel, on va dire, cette convention *Action Cœur de Ville* sur des projets, qui soient réalisables, qui soient finançables également et puis qui répondent aussi aux défis majeurs de la transition, alors sur le rapport il y a *une coquille*, ce n'est pas la transition démographique, dont il est question, c'est bel et bien de la transition écologique, il y a *une coquille*, je vous remercie de la corriger et de promouvoir la nature en ville, l'aménagement paysagé, l'adaptation au changement climatique et la rénovation énergétique du bâti, la décarbonation et l'activation des mobilités.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé par le Comité Projet *Action Cœur de Ville*, qui s'est tenue en avril dernier et qui a reçu un avis favorable du Comité Régional d'Engagement. Ce qui est important parce que le dossier est assez conséquent, mais ce qui change vraiment et ce qui résume cet avenant, c'est vraiment la dernière page du dossier,

le tableau alors qui est un peu petit, il faut vraiment des lunettes, pour moi en tout cas, toutes les lignes jaunes sont les nouveaux projets, vous pouvez voir :

- Etudes géothermies ;
- Etudes structures bâti historique ;
- Réseau chaleur ;
- La rue *Clousel* ;
- Les cours d'écoles végétalisées ;
- Le schéma résilience climatique urbaine ;
- La création d'espaces sport urbains ;
- Le terrain synthétique ;
- Les cellules commerciales cibles.

Voilà en résumé. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur cet avenant ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui. Merci. Je me réjouis, bien évidemment, de la poursuite du dispositif *Action Cœur de Ville* et cette ACV2, qui me semble intéressante dans sa philosophie et j'adhère pleinement aux propos introductifs de l'avenant et repris dans la délibération.

En revanche, je m'abstiendrai, je pense que nous nous abstiendrons parce que je regrette qu'il y ait l'abandon et j'étais en train de regarder par rapport à ce que vous venez de dire, parce qu'il y a une ligne, alors que je ne retrouve pas dans le dernier tableau concernant les avenants, je trouve regrettable qu'il y ait l'abandon au moins de deux projets qui étaient dans ACV1 et qui sont parfaitement, on va dire, en adéquation avec les objectifs concernant l'amélioration de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, que sont les perspectives qui étaient imaginés à la fois sur la place *Emma Calvé* et place *Beffroi Consuls* et le rue de *l'Ancienne Commune* d'une part, qui là pour le coup travaillait vraiment sur la notion d'îlot de chaleur, vraiment avec des perspectives de végétalisations hautes, avec des hautes tiges et un déploiement suffisant pour avoir de l'ombre au sol et le deuxième grand regret c'est la disparition dans ACV2 de l'étude sur les secteurs inondables et sur l'étude résilience, qui avaient été envisagées, pour justement, nous amener des pistes de réflexion à l'échelle de la Ville sur ces transformations nécessaires face aux changements climatiques.

J'ai ces deux regrets, qui sont des regrets profonds compte-tenu des engagements qui sont annoncés dans les objectifs, c'est la raison pour laquelle, moi, je m'abstiendrai sur ACV2. »

**Madame la Maire**

« Entendu ! C'est vrai que tout à l'heure dans le Débat d'Orientation Budgétaire, on a vu aussi les perspectives de portage de projets jusqu'à la fin du mandat, *Action Cœur de Ville* c'est aussi avec un terme en 2026, on est aussi sur ce rythme-là de projets réalisables, il n'y a pas de liste de projets qu'on ne pourrait pas faire, même si des perspectives restent intéressantes, vous avez raison, il faut aussi identifier les projets réalisables, finançables. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Mais dans ACV2, rien n'empêchait de maintenir les fiches actions, qui étaient prévues sur ces projets-là avec une temporalité en adéquation avec les investissements, pour ne pas donner l'impression que c'est purement et simplement abandonné. »

**Madame la Maire**

« Non, mais ce que nous demandent aussi les services de l'Etat et d'ailleurs c'est pareil pour le Conseil Régional et peut-être que le Département c'est la même chose, c'est qu'en fait on identifie des projets qui vont réellement se faire dans la temporalité, parce que pour les collectivités et pour l'Etat, il faut aussi identifier les enveloppes financières, prioriser, etc. On n'a pas à faire une liste de projets, qui ne seront pas mis en œuvre. Il faut vraiment faire les demandes au moment où et pareil sur des plans pluriannuels, il faut mettre en avant les projets qu'on va réellement faire et porter. Là, on a évoqué les contraintes, aussi budgétairement, on ne peut pas tout faire.

D'autres questions ou remarques ? Non. Des voix contre ? Des abstentions ? Huit. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 31voix pour***

***8 abstentions***

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire**

« Je passe enfin la parole à Monsieur DURAND, pour le tableau des effectifs »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 13 :**

**13. "Modification du tableau des effectifs"**

« Merci. Modifications des effectifs, comme je disais tout à l'heure, nous n'avons pas eu de CST, de rencontre avec les personnels, nous ne serons qu'en création aujourd'hui, puisque les suppressions doivent passer par le CST. Mais nous avons quand même eu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, il vous est proposé aujourd'hui la création de sept emplois à savoir :

- Un emploi de magasinier en Médiathèque à hauteur de sept heures hebdomadaires, 20 %, en fait c'est pour qu'une personne travaille le samedi, pour permettre une rotation aux autres agents, c'est une personne qui travaillera le samedi, un magasinier en Médiathèque ;
- Ensuite nous aurons la création de cinq postes d'adjoints techniques à temps complet à savoir :
  - o Trois postes aux Espaces Verts, qui en avaient bien besoin, on en avait parlé avec Monsieur NAYRAC, la dernière fois ;
  - o Un poste en Voirie ;
  - o Un poste de mécanicien.

Tout ça en date du 10 novembre.

- o Ensuite, il nous faudra un poste d'agent d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet, ça c'est pour pourvoir à un remplacement d'un agent parti en disponibilité pour une période supérieure à six mois.

Il vous est proposé après avis favorable de la Commission des Ressources Humaines :

- D'adopter ces créations de postes ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à faire le nécessaire. »

#### **Madame la Maire**

« Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Madame la Maire**

« Le rapport 14, toujours Monsieur DURAND, pour une convention entre Ville et Communauté de Communes pour l'agent d'accueil et instruction ADS. »

#### **Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 14 :**

#### **14. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses - Agent d'accueil et d'instruction ADS au service urbanisme et droit du sol"**

« Oui, comme vous vous souvenez depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Service Urbanisme a été intégré au service commun Droits des Sols, nous avons fait la bascule, en fait il s'avère qu'une des personnes, ce service est composé :

- D'un responsables service à peine complet ;
- Un instructeur assermenté à temps complet ;
- Deux agents chargés de l'accueil et de l'instruction des dossiers à temps complet.

Ces personnes étaient passées à la Communauté de Communes, il s'avère malheureusement qu'un des deux agents chargés de l'accueil est en maladie pour une période malheureusement assez longue, nous le pensons. Il vous est proposé aujourd'hui de mettre à disposition un personnel Mairie avec son approbation à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour une durée de six mois renouvelables à hauteur de 50 %.

Il vous est proposé d'approuver cette mise à disposition. »

#### **Madame la Maire**

« Est-ce que vous avez des questions ? Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions. Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« Monsieur DURAND, la création d'un emploi non permanent – contrat de projet. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Création d'un emploi non-permanent – contrat de projet"**

« Oui, Madame la Maire en a parlé tout à l'heure. L'année 2024 sera riche en grands événements, peut-être vous pouvez compléter, ces grands événements ça ne se fait pas comme ça, les services de la Ville et de la Communauté seront mis à disposition. Mais il faudra quand même les coordonner et les organiser.

Il vous est proposé par l'intermédiaire d'un contrat de projets, ces deux éléments :

- Les 20 ans du Viaduc
- Le passage de la *Flamme*.

Pour cette coordination et cette organisation, il vous est proposé un contrat de projet sur la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de dix-sept heures trente, à 50 %, sachant qu'il sera proposé la même chose la Communauté de Communes, pour l'autre 50 % par semaine.

Ce contrat de projet serait d'une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 30 novembre 2024, cette personne :

- Co-pilotera organisation des événements ;
- Coordonnera les moyens administratifs ;
- Coordonnera interventions techniques ;
- Coordonnera les partenaires ;
- Organisera et assurera la mise en place des supports de communication ;
- Coordonnera les moyens techniques et logistiques ;
- Accompagnera les partenaires.

Il y a vraiment du boulot pour en faire une belle fête populaire.

Il vous est proposé :

- D'approuver la création de cet emploi à temps non complet à 50 % à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour une durée d'un an en contrat de projet ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte et avenant ;
- Et de charger l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Je ne sais pas si vous voulez en dire plus. »

**Madame la Maire**

« Madame HAUMAITRE ? »

**Madame HAUMAITRE**

« Oui, lors d'un dernier Conseil municipal, j'avais interrogé justement lorsqu'il était question du coût du passage de la *Flamme*, qui était à hauteur de vingt mille euros pour Millau sur une somme globale qui avait été partagée et je m'interrogeais sur le coût potentiel supplémentaire qu'il y aurait peut-être pour la Commune, comme de votre aveu, vous venez de le dire un grand événement comme ça, « *ça ne se fait pas comme ça* », effectivement à l'époque Monsieur MAS, pour nous rassurer m'avait répondu après tout un descriptif de ce qu'étaient des Jeux Olympiques et leurs intérêts, que « *ça ne coûterait pas un euro de plus* », ce sont vos mots, à la Commune. Là, je me rends compte qu'effectivement mon interrogation était légitime à l'époque, elle était fondée, puisqu'effectivement un événement comme ça ne se fait pas sans rien, sans solliciter les agents, sans organisation par ailleurs. Voilà, je me rends compte que ça commence à nous coûter un peu plus d'un euro de plus. »

**Madame la Maire**

« Alors, il y a deux événements, il y a aussi les 20 ans du Viaduc, ce n'est pas uniquement sur la *Flamme*, en effet.

En fait, il n'y a pas d'euro de plus à investir pour avoir la *Flamme*, le propos c'était celui-là, après forcément qu'y compris en régie, il va y avoir des choses à faire. »

**Madame HAUMAITRE**

Micro éteint, inaudible

« Ma question, elle se portait là-dessus, c'était un euro de plus pour avoir la *Flamme*, ça nécessite forcément des choses, de l'animation, de la rénovation. »

**Madame la Maire**

« Peut-être l'interprétation n'avez pas été tout à fait la bonne, mais de toute façon là pour vous répondre, on est encore en train de l'affiner justement pour les éléments budgétaires, le coût qu'on peut consacrer à ce passage. »

**Madame HAUMAITRE**

« Mais l'interprétation, les mots sont les mots, « *ça ne coûtera pas un euro de plus* », ça veut dire, ce que ça veut dire. »

**Monsieur MAS**

« Vous avez raison, j'avais voulu être très optimiste certainement en disant ça, mais c'est vrai qu'on n'avait pas encore réfléchi à tout ce qu'on allait faire derrière etc. mais ça ne coûtera pas non plus grand-chose, ça va coûter ça et puis

après... »

**Madame HAUMAITRE**

« Vous ferez une intervention, sur « *ça ne coûtera pas grand-chose* » quand on aura... »

**Monsieur MAS**

« Oui, « *grand-chose* », on ne sait pas ce que ça veut dire. »

**Madame la Maire**

« Avec Monsieur MAS, c'est souvent très optimiste. »

**Monsieur MAS**

« J'essaie d'être optimiste. »

**Madame la Maire**

« Surtout sur les fiances. »

**Monsieur MAS**

« On me le reproche assez. »

**Madame la Maire**

« Mais franchement, il le fait en toute bonne fois. »

**Monsieur DURAND**

« Pas grand-chose, c'est relatif. »

**Madame la Maire**

« Il a même un côté attendrissant. Non, mais bien sûr, de toute façon, il y aura au moment du budget, vous aurez l'entière transparence sur les montants dédiés pour l'accueil de ces deux manifestations, de ces deux grands événements.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Quelqu'un d'autre ? Non. Très bien. Je mets la création de ce contrat de projet aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 31voix pour***

***8 abstentions***

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire**

« Le rapport numéro 16, concernait la modification des indemnités de fonction des maires adjoints et conseillers municipaux délégués, c'est toujours Monsieur DURAND. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Modification des Indemnités de fonctions des Maire, Adjoints, et conseillers municipaux délégués"**

« Suite aux diverses démissions qui ont impactées notre Conseil municipal, il y a une modification du nombre d'élus figurant au tableau, cette modification d'élus figurant au tableau entraîne invariablement une diminution de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale. Cette enveloppe budgétaire passerait de deux cent mille sept cent trente-six euros pour dix adjoints à cent soixante-treize mille cinq cent soixante-neuf pour huit adjoints, ça c'est l'enveloppe maximale, l'enveloppe annuelle attribuée pour nous ça s'élèverait à cent soixante et onze mille neuf cent quatre-vingts, une économie de mille cinq cent quatre-vingt-huit euros.

Il vous est proposé d'acter cette délibération, vous avez le tableau en annexe, avec le nombre d'adjoints rémunérés, avec le taux individuel en pourcentage de l'indice brut et le montant brut à la date du Conseil, c'est-à-dire, aujourd'hui. Je ne sais pas si vous voulez qu'on en débatten

Il vous est proposé de voter pour ce tableau des indemnités des élus. »

**Madame la Maire**

« Madame HAUMAITRE ? »

**Madame HAUMAITRE**

« Alors à noter, j'ai repris le tableau de juin, le précédent tableau, on note une augmentation. »

**Madame la Maire**

« Non ! Alors une augmentation globale, vous voulez dire, ou une augmentation des adjoints ? »

**Madame HAUMAITRE**

« Des adjoints, le pourcentage, etc. »

**Madame la Maire**

« En effet, il y a moins d'élus indemnisés, mais l'enveloppe baisse. Oui, mais vous avez compris la dernière fois, on s'est partagé les délégations, c'est plus de travail pour chacun. »

**Madame HAUMAITRE**

« Alors, ce n'était pas là-dessus, c'était qu'effectivement bon, *charité bien ordonnée commence par soi-même* évidemment, mais avec toujours mon souci et parce que *vous m'aviez fermé la porte* à mais deux précédentes interpellations sur ce sujet, c'est pour ça que je me permets de le pousser encore un peu plus, sur la rémunération, l'indemnité toutefois même peut-être symbolique des élus d'opposition, quand vous m'aviez répondu à l'époque, c'était le contexte budgétaire qui ne le permettait pas, mais qu'effectivement c'était quelque chose que vous envisagez et que vous trouviez légitime. Je me permets de revenir aujourd'hui avec la même interrogation. »

**Madame la Maire**

« En effet, juste, je me permets de lire la loi. Je ne sais plus exactement où c'était... »

**Monsieur DURAND** »

« Le Conseil municipal délègue une partie de fonction... »

**Madame la Maire**

« Voilà, c'est ça. Les conseillers municipaux auxquels la Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité sous réserve que ces indemnités et celles versées aux maires ne dépassent pas... »

**Madame HAUMAITRE**

« Oui. »

**Madame la Maire**

« En fait, il faudrait que vous ayez une délégation, or quand on est dans l'opposition, par définition on ne peut pas avoir une délégation, je ne peux pas vous confier une mission au sein, ou alors vous faites partie de la majorité. Mais vous comprenez, on travaille en cohésion, en coordination et c'est dans une majorité. »

**Madame HAUMAITRE**

« Mais des municipalités font le choix de le faire. »

**Madame la Maire**

« Ecoutez, là visiblement il faut avoir une délégation. »

**Madame HAUMAITRE**

« Dans d'autres textes là, que j'avais déjà sortis, quand je vous avais interpellé sur le sujet et à l'époque vous ne me le *bottiez* pas en disant que ce n'était possible. Effectivement les textes, je les ais et que si ça pouvait être considéré et comme vous m'aviez dit que vous le considérez, je voulais savoir où en était l'état de vos considérations face à ce sujet. »

**Madame la Maire**

« Monsieur DURAND a dit aussi que nous étions quasiment au plafond de l'enveloppe, là aujourd'hui ce n'est pas envisageable, et je redis que les indemnités d'élus, c'est beaucoup de travail, être élu ce n'est pas que pour les retraités. J'y ai été, dans l'opposition à votre place aussi Madame HAUMAITRE, je sais ce que c'est. »

**Madame HAUMAITRE**

**Micro éteint, inaudible**

**Madame la Maire**

« Bien sûr ! Tout à fait ! Mais ce que je veux dire là c'est que pour les adjoints, pour les conseillers délégués c'est aussi parfois une mise à temps partiel, et il faut pouvoir compenser cette perte de revenu, qui en plus va être sur la retraite etc., les indemnités des élus c'est un sujet qui est important, à ce stade en tout cas, c'est en fonction d'une délégation qu'ont les élus majorités. »

**Madame HAUMAITRE**

« Là *vous fermez la porte*, l'autre fois vous l'aviez vraiment laissée entrouverte. »

**Madame la Maire**

« Je dis à ce stade, Madame HAUMAITRE, il y a beaucoup de réflexions en ce moment, quand même en cours sur le statut de l'élu. Nous on ne peut pas porter toutes les batailles avec nos petits moyens aussi, voilà là le contexte budgétaire est quand même serré, la réflexion est en cours au niveau national, *on ne ferme pas la porte*, mais on dit aujourd'hui en tout cas c'est difficile, on ne fait pas ce choix-là, ce n'est pas le choix qui est proposé ce soir à ce Conseil municipal, ça ne veut pas dire que d'ici la fin du mandat, on ne revienne pas là-dessus, si des textes réglementaires ouvrent d'autres portes, pourquoi pas, en effet c'est du travail que d'être élu de l'opposition. Monsieur DOULS ? »

**Monsieur DOULS**

« Je comprends tout à fait ce que vous ressentez, effectivement le besoin et l'implication que cela demande. Moi, je pense qu'effectivement il faudrait en particulier pour les personnes de la société civile, parce qu'on prône souvent l'engagement politique les personnes de la société civile, il faudrait effectivement que les Députés puissent légiférer sur des indemnités qui pourraient peut-être venir de l'Etat, comme par exemple effectivement lorsque des personnes sont sans emploi ou qui ont un temps partiel, peut-être une compensation effectivement que l'Etat pourrait aussi abonder, comme elle le fait lorsque les gens malheureusement sont indemnisés pour le chômage, pourquoi pas, je pense qu'effectivement les parlementaires pourraient se pencher sur cette question. »

**Madame la Maire**

« D'autres questions ou remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des installations ? Il y en a huit.

Merci beaucoup. Merci, Monsieur DURAND. »

**Adoptée par 31voix pour  
8 abstentions**

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire**

« Nous allons passer à la commission d'appel d'offres et au règlement intérieur de ladite commission et en l'absence de Thierry PEREZ-LAFON, c'est Jean-Pierre MAS qui fait la présentation. ».

**Monsieur MAS rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Règlement intérieur – Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Commission Achats et Commission de Concession de Service Public (CCSP)"**

« Re bonsoir. Les commissions qui interviennent dans les procédures de passation des marchés publics et des contrats de concessions dont les contrats de délégation de service public sont la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Commission de Concession de Service Public (CCSP). Ce sont des organes élus dont les règles relatives à leur composition sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, les textes actuels ne précisent rien quant aux règles de fonctionnement de ces commissions. Autrefois codifiées, elles sont aujourd'hui librement organisées par chaque collectivité au regard de ses usages.

Aussi, dans un souci de transparence et de sécurisation de nos procédures de passation des contrats de la commande publique, il apparaît judicieux d'adopter un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement de ces commissions afin de leur conférer une base juridique opposable et de prévenir ainsi toute contestation quant à leur application.

Ainsi, le présent règlement joint en annexe précise pour chaque commission (CAO, commission achats, CCSP) le rôle des membres, ses compétences, les règles de fonctionnement, avec notamment les règles de convocation, *quorum*, fonctionnement des séances, règles de confidentialité – conflits d'intérêt, règles de vote, remplacement des membres titulaires, etc.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le règlement intérieur ;
- D'autoriser, Madame la Maire, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Madame la Maire**

« Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Merci, Monsieur MAS, de cette belle présentation. »

**Madame la Maire**

« On lui a dit à peu près la même chose. »

**Monsieur MAS**

« J'avais une bonne note cette fois. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne vous traiterais pas comme nous traitait, Monsieur DURAND, il y a un certain temps. Cette réglementation va dans le bon sens, forcément parce que ça régularise certaines choses qui se faisaient. Alors pour rappeler quand même, on avait certaines convocations sur Millau, parfois bien tardive, bien que je sois retraité, je ne suis pas un retraité canapé et cinq jours avant une convocation, ça me paraît un peu léger parfois, ne serait-il pas possible au moins et vous le voyez, vous-même, quand on a un Conseil qui est prévu depuis « X » temps, il vous manque cinq membres. Quand on est prévenu cinq jours avant c'est compliqué. D'au moins de voir si on pouvait mettre ça au moins quinze jours, trois semaines, ça ne serait pas mal, je sais que la réglementation prévoit cinq jours, je sais. Mais admettez à notre place, un jeudi matin et c'est le jeudi matin que ça se passe entre 8 heures et midi, c'est quand même compliqué. »

**Madame la Maire**

« On va essayer, Monsieur NAYRAC, on essaie de faire au mieux.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci, Monsieur MAS. »

**Adoptée à l'unanimité**



**Madame la Maire**

« On passe à la culture avec Monsieur WOHREL sur la convention d'engagement « *Label d'événements détonants* » avec l'association *Elémen'terre*. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Convention d'engagement « label d'événements détonants » avec l'association Elémen'terre"**

« Oui, nous allons parler du festival *Les Givrés*, festival de chansons francophones organisé par le Théâtre de la Maison du Peuple en collaboration avec un collectif citoyen d'une quinzaine de personnes particulièrement investit dans cette organisation. Il verra sa troisième édition en 2024, labellisé co-festival dès la première édition. Le festival se veut ancrer dans des valeurs aussi bien environnementales, culturelles et sociales. Afin de poursuivre cet engagement éco-responsable le Théâtre de la Maison du Peuple souhaite s'engager sur le *Label événements détonants* créé par l'association *Elémen'terre* pour les événements éco-responsables en Occitanie en partenariat avec une quinzaine d'autres structures de la Région.

Ce label régional est le gage d'une référence de qualité et apporte une visibilité régionale importante de l'événement qui peut lui permettre de prétendre répondre à des dispositifs d'aide de la part des collectivités.

Après, avis de la commission Culture du 17 octobre 2023, il est proposé au Conseil :

- D'approuver les termes de la convention d'engagement entre la ville de Millau et l'association *Elémen'terre*,
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant délégué, à verser la somme de trois cents euros à l'association *Elémen'terre* en règlement des frais de labellisation.

L'explication de cette somme de trois cents euros, vous la trouverez dans la convention annexée avec une grille tarifaire, c'est un barème en fonction du budget global de l'événement labellisé. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Une question pour Monsieur SAINT-PIERRE et Madame SUDRES-BALTRONS ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« C'était simplement pour dire qu'à la lecture des documents que nous avons, c'est un petit peu compliqué à comprendre et honnêtement on ne voit pas la plus-value par rapport au festival *Les Givrés* ? »

**Monsieur WOHREL**

« La plus-value, elle est simple, de plus en plus d'organismes institutionnels demandent une inscription justement d'engagement éco-responsable pour pouvoir prétendre à des aides. Le fait d'être labellisé va permettre de pouvoir prétendre à de nouvelles aides ou pouvoir maintenir même des aides existantes, puisque maintenant elles sont conditionnées à ces aides. »

**Madame la Maire**

« Madame SUDRES-BALTRONS ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

*Micro éteint, inaudible*

**Monsieur WOHREL**

« Alors les actions au niveau du festival *Les Givrés*, sont déjà en place, il y a deux chartes d'engagement pour les bénévoles, pour les artistes. Aussi, il y a tout un tas de choses, les approvisionnements qui se font en circuits courts, tout ce qui concerne le *merchandising* aussi, voilà un certain nombre d'engagements très, très importants sur ce festival. »

**Madame la Maire**

« D'autres remarques, questions. Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« Toujours Monsieur WOHREL, pour une demande de subvention pour la réalisation d'une étude de diagnostic pour *Sambucy de Miers*. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de diagnostic et une mission de maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde d'urgence de l'Hôtel de Sambucy de Miers"**

« L'Hôtel de *Sambucy de Miers* fait partie du patrimoine bâti de la ville de Millau. Il est protégé, au titre des monuments historiques, inscrit à l'inventaire supplémentaire depuis le 19 mai 1999, et présente un état sanitaire inquiétant avec des désordres importants, des toitures en cours d'effondrement, une toiture d'une galerie de circulation déposée, un escalier partiellement condamné et un dernier niveau inaccessible.

Il y a une urgence à la mise en sécurité de cet Hôtel, précisée par le service des monuments historiques dans un courrier qui date du 16 décembre 2022. Par ailleurs, il y a la possibilité d'aide au financement de l'étude par l'État à hauteur de 50 % et la possibilité d'aide au financement de l'étude par la Région à hauteur de 20 %.

Afin d'assurer cette sauvegarde à court terme, la Ville souhaite lancer une étude qui permette de pouvoir faire réaliser les mesures d'urgence.

Cette étude comprendra une mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour les sécurisations et les confrontations d'urgence.

Cette première mission se décompose en deux phases :

- Une première, étude et sécurisation des accès ;
- Une deuxième, diagnostic de l'ensemble du bâtiment en vue de la confrontation d'urgence.

Une seconde mission de maîtrise d'œuvre sera ensuite envisagée à l'issue de ce diagnostic, pour assurer la sauvegarde du bâtiment. Vous avez le détail du plan de financement, comme je disais à hauteur de 70 % financé sur le montant hors taxe. En fait la délibération qu'on prend aujourd'hui permettra aussi d'aller chercher des financements complémentaires. »

**Madame la Maire**

« Ou des investisseurs ? »

**Monsieur WOHREL**

« Et, ou des investisseurs. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait. Est-ce que vous avez des questions, des remarques sur ce rapport ? On peut se réjouir, quand même, qu'il se passe quelque chose sur l'Hôtel *Sambucy de Miers*, qui est quand même... »

**Monsieur WOHREL**

« C'est vrai qu'on avait mis le... »

**Madame la Maire**

« On n'est pas fier, collectivement, parce que ça traverse les mandats, et c'est vrai que c'est extrêmement difficile d'arriver à intervenir sur ce bâtiment, parce que c'est extrêmement coûteux. »

**Monsieur WOHREL**

« On avait mis la *puce au poitrail*, si j'ose dire, « *du DRAC* » il y a trois ans et en fait ça a produit quelques effets malgré tout, puis les services, qui se sont engagées à la suite de ça pour explorer ces pistes. »

**Madame la Maire**

« C'est vrai, qu'il y a un engagement fort de la DRAC pour en faire quelque chose. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« C'est totalement pour aller dans votre sens. C'est une responsabilité collective sur ce bâtiment, parce qu'il n'y a pas véritablement eu à un moment de projets déterminants sur ce bâtiment, qui est quand même vous l'avez rappelé un élément du patrimoine, qui a un intérêt évident et en plus historique, c'est très clair. Je pense que nous avons tous cherché à faire de temps en temps *des sparadraps* pour maintenir le bâtiment encore en élévation. Nous sommes totalement solidaires sur cette action-là. »

**Madame la Maire**

« C'est ça, je crois qu'on a besoin de solidarité pour Hôtel *Sambucy de Miers*, même si le potentiel est néanmoins très intéressant. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci. Merci, Monsieur WOHREL. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« On va passer la parole à Monsieur PES pour l'information du Conseil municipal sur les DIA. »

**Monsieur PES rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner sur la Ville de Millau"**

« Merci, Madame la Maire. Vous avez tous reçu le tableau des DIA. Je ne vais pas vous en faire lecture. Simplement en prendre connaissance.

Je demande au Conseil municipal :

- De prendre acte de la présente délibération ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

**Madame la Maire**

« Est-ce que vous avez des questions ? Non. Pas de questions. Très bien. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Madame la Maire**

« On passe au point suivant numéro 21 : servitude de passage d'un réseau d'alimentation en électricité sous le domaine public communal au profit de la parcelle cadastrée AC 783. »

**Monsieur PES rapporte la délibération n° 21 :**

**21. "Servitude de passage d'un réseau d'alimentation en électricité sous le domaine public communal, au profit de la parcelle cadastrée AC n° 783"**

« La SARL GALZIN a sollicité la commune de Millau, en vue de procéder à la pose de réseaux enterrés (eau et électricité) sous le domaine public pour alimenter leur établissement boulangerie VICTOIRE, située au 89, avenue Jean Jaurès. Pour vous expliquer, c'est pour l'alimentation en eau des bacs à fleurs et avoir un point électrique au niveau de la terrasse, qui a été mise en face « Victoire » sur le trottoir.

Ces travaux ont été réalisés en même temps que l'enrobé fait sur le trottoir.

Après avis favorable de la commission Qualité de Vie en date du 18 octobre 2023, il est dès lors proposé au Conseil municipal :

- De consentir à la SARL GALZIN, une servitude de passage de réseaux d'eau et d'électricité sous le domaine public ;
- D'autoriser, Madame la Maire, à faire le nécessaire. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur PES. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« Opération *Sablons*, on en a pas mal parlé, rachat par la Commune à l'EPF, à l'Etablissement Public Foncier Occitanie d'un certain nombre de parcelles. »

**Monsieur PES rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Opération SABLONS : Rachat par la Commune à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie des immeubles cadastrés Section AN n° 232- 240 - 241"**

« Comme vous le savez tous, on souhaite commencer les travaux de démolition à partir de l'année prochaine. Pour cela, il fallait acquérir les dernières maisons, qui n'étaient pas encore en notre possession.

Considérant que la majorité des immeubles compris dans ce périmètre sont déjà propriété de la Ville, sachant que rois immeubles restent encore à acquérir à l'E.P.F., l'immeuble cadastré Section AN n° 232, 240 et 241, pour un montant total de 117 139,29 euros TTC, afin d'en être propriétaire et pouvoir procéder à leur démolition.

Considérant que le démarrage des travaux de démolition de l'îlot sud en vue de la création d'un espace public, doit débiter en début d'année 2024.

Il convient dès lors de procéder à l'acquisition de ces trois immeubles.

Le détail de ces montants est précisé dans la fiche de revient fournie par l'E.P.F.

Il est dès lors proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir à l'Etablissement Public les immeubles ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer les pièces nécessaires ;
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget de la Ville. »

**Madame la Maire**

« Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« Rapport numéro 23, cession des immeubles cadastrés cette fois, c'est une session, du coup 5, rue des *Sablons*. »

**Monsieur PES rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "Cession des immeubles cadastrés Section AN n° 206 et 214 5, rue du Sablon"**

« La Commune est propriétaire de deux immeubles mitoyens cadastrés Section AN n° 206 et 214, formant une unité foncière, situés 5, rue des *Sablons*.

Ces immeubles ont été loués par bail emphytéotique en date du 10 décembre 1985 à la *Fédération Régionale Compagnonnique des Métiers du Bâtiment*. A leur demande, ce bail a été résilié par anticipation en 2019.

A savoir qu'en 2011, cet immeuble avait été gravement endommagé suite à un incendie. Il n'a jamais été réhabilité.

Actuellement, il est en état de dégradation avancée.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de *l'Ilot des Sablons*, ces immeubles sont inclus dans la partie nord de l'ilot, destinée à être réhabilitée par *Polygone*, bailleur retenu par la Commune pour remettre en bien cette opération.

Considérant l'état de ces immeubles aujourd'hui.

Considérant par ailleurs que la SA *Polygone*, nous a indiqué que ces deux immeubles étaient indispensables à la viabilité économique de leur projet de réhabilitation.

Considérant qu'il est nécessaire de déroger à l'estimation de *France Domaine*.

Aussi, après avis de la commission Qualité de Vie 18 octobre, il est proposé au Conseil municipal :

- De vendre à *Polygone S.A.* les immeubles cadastrés Section AN n° 206 et 214, d'une superficie totale au sol de cent quatre mètres carrés, au prix de douze mille d'euros.
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant habilité, à signer toutes les pièces nécessaires pour faire cet acte. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur PES. Là, on voit bien que c'est très avancé. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui, si nous avons voté pour la délibération précédente, qui consistait à faire l'acquisition des parcelles vertes sur le plan dans le sens de la démolition et de la déconstruction, nous étions pleinement favorables. Là, le cas qui nous est présenté sur cette délibération, nous voterons contre. Vous connaissez mes arguments déjà. Je vous les ai déjà évoqués et explicités à plusieurs reprises. Mais ça illustre ce que je vous disais tout à l'heure, au sujet des *Sablons*. Pour moi, nous n'avons pas une réflexion à l'échelle du quartier et nous n'avons pas une réflexion à l'échelle de ce quartier au sein du cœur de ville, voilà. Par exemple, moi je suis formellement opposé à la vente de la parcelle 214, y compris même en considérant désormais le projet *Polygone* à côté. Si on raisonne avec, à plus forte raison, le projet *Polygone* sur la partie gauche du plan, on devrait pouvoir travailler sur des communications, sur des liaisons entre les différentes rues de ce secteur et notamment par la continuité entre la rue du *Puit Neuf*, la rue des *Sablons*.

Il était aussi question, je n'ai plus en mémoire le numéro de la parcelle, mais la parcelle qu'il y a juste au-dessus de la parcelle 53, qui permettait d'aller y compris se connecter avec la rue des *Commandeurs* qui est au-dessus et travailler véritablement sur une notion de circulation piétonne au sein de ce quartier.

Je trouve que là pour le coup, c'est une dimension qui n'a pas été appréhendée, ou qui n'est toujours pas appréhendée. Je le regrette parce que nous allons faire la cession de cette parcelle 214, qui à mon sens, avait beaucoup d'intérêt pour la circulation de ce quartier. »

**Madame la Maire**

« Vous aviez déjà exposé cet argument. Je vous avais déjà répondu ce que je vais encore vous répondre que l'équilibre budgétaire de l'opération est extrêmement précaire. *Polygone* a besoin de toutes les surfaces, a vraiment besoin de toutes les surfaces pour la réalisation des logements et du coup atteindre l'équilibre budgétaire de l'opération. C'est vraiment, ça

ne tient à pas-grand-chose. Là, c'est vingt-deux mille euros même, enfin douze mille euros même de vente, mais valorisable en beaucoup plus, parce que ce sont des mètres carrés de logements qui vont être bâtis sur ces espaces-là, Monsieur SAINT-PIERRE.

En termes de circulation, on ouvre quand même toute la partie sud là. La circulation va s'opérer de façon tout à fait différente et en plus votre projet, il aurait fallu maintenir ça, le mettre en maîtrise publique, alors ce n'est pas pour les douze mille euros, évidemment ça ce n'est pas grand-chose par rapport au montant global du projet. Mais le mettre en maîtrise publique, c'est aussi un coût, et ensuite c'est aussi aller racheter derrière, aller à la DUP ça ne fait pas partie de la zone qui était identifiée au départ, aller à la DUP, ça veut dire, mettre une nouvelle zone, on est parti pour des années et des années. Ce n'est pas le choix qui a été fait, parce que notre choix, c'est le choix de la raison, c'est le choix de la faisabilité du projet avec un équilibre financier qui ne permet pas à *Polygone* de gagner de l'argent, mais qui permet de faire l'opération et c'est bien tout l'enjeu dont je parlais tout à l'heure au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, d'arriver à avoir un projet sur cette friche, qui est friche déjà depuis trop longtemps. Il y a urgence à intervenir sur cet îlot *des Sablons*, sur la rue de *la Capelle*, c'est vraiment ça d'urgence, ça se dégrade en permanence. Là, il faut y aller, on va, les travaux vont démarrer dès le début d'année prochaine. *Polygone* a bouclé son opération. On y va. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« J'entends votre détermination, Madame la Maire, mais un projet de cet envergure, c'est du temps long, regardez *l'îlot des Cuirs*, regardez *l'îlot des Gozons*, regardez *l'îlot de La Capelle* en son temps, là on est sur du renouvellement urbain, qui nécessite d'avoir du temps long, d'avoir des procédures adaptées et sur la parcelle que j'évoquais tout à l'heure, on n'était pas en DUP, il y avait un accord à l'amiable avec le propriétaire du bâtiment, nous n'étions pas dans une phase de DUP et encore une fois, je pense que, j'entends la notion d'équilibre financier de la part de *Polygone*, mais ce n'est pas les quelques mètres carrés à la marge du projet dans la parcelle 214, qui devraient mettre en péril l'équilibre financier du projet sur lequel, à partir du moment où il y a *Polygone*, nous sommes d'accord qu'il doit y avoir l'équilibre financier. Mais nous sommes sur le temps long, ce temps, je le redis et le répéterais si c'est nécessaire, c'est une des zones, un des derniers secteurs sur lesquels nous pouvons de façon impactante et durablement avoir une véritable opération de renouvellement urbain, ne la gâchons pas et j'ai le sentiment encore une fois qu'il n'y a pas eu toutes les réflexions qui devraient accompagner un projet de cette ampleur. »

**Madame la Maire**

« Alors qu'il n'y ait pas la même réflexion que vous, ça c'est certain, on en a déjà débattu plein de fois. Mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de réflexion. On est en train de le mettre en place le projet, Monsieur SAINT-PIERRE, ce n'est pas la même réflexion, ce n'est pas votre réflexion, ce n'est pas une absence de réflexion. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Je reste convaincu que c'est une absence de réflexion, une absence totale et entière. »

**Madame la Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Il y en a sept. Des absentions ? Madame HAUMAITRE ? La délibération est adoptée. »

***Adoptée par 31voix pour***

***7 voix contre***

*(Alain, NAYRAC, Flora GAVEN, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Roger LABORIE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER)*

***1 abstention***

*(Karine HAUMAITRE)*

**Madame la Maire**

« Le rapport numéro 24 concerne la suppression de deux étals dans les Halles de Millau et la modification de la répartition des charges collectives et c'est Monsieur MEDEIROS qui la présente. »

**Monsieur MEDEIROS rapporte la délibération n° 24 :**

**24. " Suppression de deux étals dans les Halles de Millau (Etals n°11 et 12) et modification de la répartition des charges collectives"**

« Oui, ça c'est une délibération un peu technique, mais qui s'inscrit en fait dans un travail plus large, peut-être je peux vous expliquer par rapport au plan. Les Halles en fait ça fait maintenant un peu plus d'un an, qu'on en discute avec les commerçants pour essayer de les rendre encore plus dynamiques qu'elles ne le sont, parce qu'on a quand même un *formidable écrin*, qui est salué dans différentes études etc. pour l'aspect historique et puis le dynamisme surtout en été et l'idée, c'est d'aller encore un petit peu plus loin. On travaille avec eux, encore une fois depuis plusieurs mois, pour faire en sorte qu'à partir de l'année prochaine, qu'ils élargissent leur temps de présence au sein des Halles, et puis il fallait aussi travailler sur les étals et l'organisation des espaces. Aujourd'hui on a deux points de restauration, qui par rapport à leur activité est plutôt bonne, empiétaient un petit peu sur tout l'espace, empiétaient un peu sur des stands inoccupés, de façon tout à fait autorisés. Il n'y avait pas de souci et voilà l'espace n'était pas clair du tout et on a pris la décision avec eux d'aérer tout ça, en enlevant les deux jardinières et la fontaine au centre. Les travaux sont en cours. Ils sont bien avancés, tout a été démonté. Il reste à poser les carrelages et l'objectif de ce travail est de créer deux zones bien définies pour les restaurateurs et au centre une zone qui sera dédiée à de l'animation.

Alors l'animation, c'est quelque chose aujourd'hui qu'ils ne font pas ou peu et l'idée là, ça va être de les accompagner. On va essayer de se retrouver tous ensemble au début de l'année qui arrive là, pour établir un plan d'animations sur les premiers mois de l'année, alors ça pourra très bien être de l'animation culturelle, de l'animation avec des fournisseurs, aux exposants, voilà on pourra explorer toutes les pistes en concertation avec eux. Choses importantes aussi, cette animation, dès lors qu'ils vont engager un euro pour des prestataires, la Ville les accompagnera à hauteur d'un euro aussi dans une limite de deux mille euros pour vraiment faire en sorte que ce volet animation se mette en place et porte ses fruits.

Du coup je reviens à la délibération :

Il vous est proposé aujourd'hui :

- De supprimer les étals 11 et 12.
- De modifier en conséquence la répartition des charges collectives en intégrant les vingt-six millièmes de l'état 11 et les vingt-six millièmes de l'état 12 dans la quote-part de la Ville. Ce qui porte la quote-part à trois cent trente-quatre millièmes et trois cent quatre-vingt-six millièmes.
- De soumettre les autorisations d'occupation de l'espace public hors étals, au tarif applicable en matière de terrasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dès lors qu'ils font l'objet d'une mise à disposition.
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant habilité, à signer tous actes nécessaires à la bonne exécution de ce dossier. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur MEDEIROS. Des questions ? Oui, allez-y, Monsieur SOLIER ? »

**Monsieur SOLIER**

« Oui, bonsoir. Monsieur MEDEIROS, vous voyez, je n'avais pas l'intention d'intervenir, parce qu'après tout ce ne sont que des choses techniques, c'est la cession de deux parcelles, voilà il n'y avait rien de technique. Mais à entendre vos propos, je ne peux pas m'empêcher d'intervenir parce que je suis au marché tous les vendredis pratiquement, je fais mes courses au marché, je les faisais avant d'être élu avant 2014, je les fais encore aujourd'hui. »

**Madame la Maire**

« Vous avez raison, il y a de bons produits. »

**Monsieur SOLIER**

« Vous me croisez. »

**Madame la Maire**

« Voilà, on se croise. »

**Monsieur SOLIER**

« Encore vendredi dernier. Mais, je vous invite quand même à faire le tour des commerçants des Halles, et je ne les trouve pas aussi enthousiastes que vous. Je m'excuse, je parle avec eux, ils me parlent, parce qu'ils me connaissent depuis longtemps et je ne les trouve pas aussi enthousiastes que vous. Je m'excuse. Là, il y a un projet à approfondir un petit peu plus quand même parce que je les trouve tous dubitatifs. »

**Monsieur MEDEIROS**

« Je peux vous répondre là-dessus. Pour le moment, ils s'interrogent, pas tellement sur les travaux qui vont être fait parce que par rapport aux travaux, je peux vous assurer que notamment les restaurateurs sont plutôt satisfaits et les autres commerçants qui pouvaient être peut-être un peu gênés par la disposition de certaines tables etc. Tout le monde va y trouver un intérêt. Par contre effectivement on rentre dans une phase un peu nouvelle où effectivement, il y a deux choses, il y a deux aspects :

Il y a l'aspect déjà par rapport aux temps de présence, aujourd'hui les Halles, il y a des horaires qui sont affichés sur la porte, du mardi au samedi avec les dimanches de l'été, sauf que ça c'est un panneau, mais personne ne le respecte, ça aujourd'hui si on veut rendre les Halles attractives, il faut commencer par faire ça.

C'est connu certains commerçants se régalaient à le dire, moi j'ai peut-être un côté candide etc. Au départ, quand on a commencé à discuter avec eux, on voulait faire en sorte peut-être, qu'ils s'ouvrent plus largement du mardi au samedi, peut-être les après-midis, faire des nocturnes etc. C'est compliqué parce que quand on discute avec eux, il y en a beaucoup qui sont des producteurs, ils sont à la vente, mais il faut aussi qu'ils fabriquent, ils ne peuvent pas être *au four et au moulin*, c'est compliqué pour eux d'ouvrir de façon beaucoup plus large.

Par contre, arrivé un moment, ils sont venus là par rapport à certains avantages et avec un règlement qui définit des horaires, la base est effectivement pour nous de respecter les horaires, c'est pour ça qu'on discute depuis longtemps parce qu'on ne voulait pas les prendre en défaut. Ça fait un petit moment qu'on leur explique que voilà, on voulait élargir le temps de présence ou tout au moins le faire respecter, ça c'est un travail qui a pris un petit peu de temps. O, leur a proposé s'ils le souhaitaient éventuellement, si cette nouvelle amplitude horaire ne leur convenait pas, on leur a proposé de les accompagner pour trouver peut-être un étal de choix, mais à l'extérieur sur *le marché de plein vent*.

Au final, ils ont tous décidé de rester, nous ça nous a un petit peu surpris parce que c'est vrai que les premières réunions, comme vous dites, ils étaient inquiets, ils le sont toujours. Mais tous ont décidé de rester parce que finalement ils y croient, mais après ce sont des entrepreneurs, le fait d'être plus présent, forcément ça implique plus de temps de travail, ça implique des heures pour du personnel etc. C'est pour ça que le volet animation va avoir toute son importance, qu'il va falloir qu'on les accompagne là-dessus parce que ce sont des très bons artisans, certains ont cette fibre-là, mais majoritairement ils sont à peu près d'accord pour le dire, ils sont une douzaine, ils n'ont pas cette fibre de communication, d'animation etc. Et c'est pour ça que dès le début de l'année, on va essayer de les réunir, de peut-être travailler en mode projet, pas avec les douze, mais avec deux ou trois représentants pour établir un plan d'animation pour peut-être les six premiers mois de l'année, parce qu'après l'été ça peut s'animer tout seul, déjà voir court, les accompagner là-dessus pour faire en sorte que ça soit intéressant pour Millau, mais économiquement intéressant pour eux aussi. Ils sont effectivement un peu craintifs, mais le fait qu'ils aient accepté ces nouvelles règles du jeu me fait dire qu'ils ont envie d'y aller, après là-dessus comptez sur moi, on fera ce qu'il faut pour les accompagner. »

**Monsieur SOLIER**

« Je compte sur vous, il n'y a pas de problème. Mais quand vous dites l'amplitude horaire, c'est surtout l'amplitude journalière. »

**Madame la Maire**

« C'est ça. »

**Monsieur SOLIER**

« Parce qu'il y a horaires certes dans la journée, mais il y a les jours de la semaine et pour certains, je vous avoue que se sera très compliqués. Ils ont dit « *Oui* », tous, c'est très bien. Ils vont faire l'essai, mais j'avoue que pour certains ça sera très difficile au niveau personnel, au niveau emploi du temps de venir le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi... »

**Monsieur MEDEIROS**

« C'est certain, on en a conscience, ça va être difficile, par contre je crois quand même que vous serez d'accord là-dessus pour que les Halles soient vivantes et dynamiques, elles peuvent l'être que si les commerçants sont présents. »

**Monsieur SOLIER**

« Tout à fait ! »

**Monsieur MEDEIROS**

« Si aujourd'hui, on arrive un jeudi et qu'on retrouve que trois étals ouverts sur douze, ça ne peut pas marcher, forcément dans l'inconscient les Millavois vont dire ces Halles ne sont pas dynamiques. Forcément, il va falloir qu'ils soient présents, après si certains éprouvent des contraintes, on ne laissera *personne sur le bord de la route*, on les accompagnera, on les aidera pour trouver une place de choix sur le *marché de plein vent*, mais encore une fois ce n'est pas leur choix pour en tout cas l'année qui arrive. »

**Monsieur SOLIER**

« J'ai envie de vous répondre, comme beaucoup d'autres sujets, nous sommes à Millau, nous sommes simplement à Millau. »

**Madame la Maire**

« Et alors, on ne doit pas avoir d'ambition, quand on est à Millau ? »

**Monsieur SOLIER**

« Non, Madame, je n'ai pas dit ça, loin de là. Mais, il y a des choses des fois, il faut se rendre à l'évidence que nous sommes à Millau. »

**Monsieur MEDEIROS**

« C'est pour ça, encore une fois je vous dis qu'on discute avec eux, on n'a vraiment pas fait les choses brutalement. On discute avec eux depuis un peu plus d'un an et on va essayer d'amener les choses en douceur et on continuera de le

faire. »

**Madame la Maire**

« Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« J'ai écouté avec attention, Monsieur MEDEIROS, je partage quasiment la totalité de ses propos parce que la gestion des Halles est un sujet délicat et on y a tous réfléchi dans le sens que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire d'être bien conscient que pour que les Halles soient attractives, il faut qu'elles soient ouvertes le plus souvent possible et justement les fameux horaires qui sont affichés, s'ils étaient respectés, seraient déjà de belles plages horaires pour le dynamisme des Halles.

Alors je vais peut-être *mettre les pieds dans le plat*, mais ce qu'il faut après avoir derrière à l'esprit c'est qu'est-ce qu'on fait et qu'est-ce que vous ferez, même si aujourd'hui tous disent : « *Oui* », qu'ils ne respectent pas les horaires d'ouverture, parce que ça a toujours été le *coin d'achoppement* du système, c'est-à-dire qu'à un moment : « *Est-ce qu'on prend la responsabilité, au risque de vider des étals, d'aller à la sanction ?* » Voilà, c'est le sujet majeur. »

**Monsieur MEDEIROS**

« Alors, la règle, elle est claire, c'est-à-dire aujourd'hui pour que ça fonctionne, il faut qu'ils soient présents, s'ils éprouvent des difficultés à être présents, on en discutera, mais forcément ce n'est pas une situation qui pourra s'inscrire sur le long terme. Il y a quelques mois, on a fait un appel à manifestation d'intérêt pour les Halles justement, parce que quand on a commencé à discuter, à vraiment rentrer dans le vif du sujet, certains nous ont dit au départ : « *Nous à ces conditions-là, on va partir.* » C'est vrai que nous par rapport aux premières réunions, on s'attendait à ce que début janvier, on est peut-être deux ou trois étals de libres, de vides. Je peux vous dire ce soir que la difficulté là, en ce moment, c'est de dire à certaines personnes, qui espéraient entrer dans les Halles, qu'elles ne pourront pas rentrer et qu'il va falloir trouver une autre solution. Demain, j'ai un entretien téléphonique avec une porteuse de projets pour lui expliquer malheureusement qu'elle ne pourra pas venir parce qu'elle comptait dessus, elle a entendu dans la presse certaines choses etc. Mais, je pense que les Halles, tout le monde est conscient qu'il y a un formidable potentiel, il y a des avantages à y être et du coup, il faut essayer d'optimiser tout ça, après j'entends que ce n'est pas facile, c'est pour ça que je vous dis sur la partie animation, le fait de se faire connaître, les réseaux sociaux, tout ça, ça me semble très important de travailler là-dessus parce qu'aujourd'hui et puis on part de zéro donc là-dessus ça ne sera pas très compliqué à développer parce que ce n'est vraiment pas leurs fibres. Si on arrive à développer ça, on va réussir à faire *monter la mayonnaise* et après parmi tous ces commerçants effectivement, il y en a certains qui sont très dubitatifs. Par contre sur les douze, j'en ai quatre ou cinq en tête qui sont *archis* à fond et ça fait très longtemps qu'ils auraient voulu qu'on y aille. L'un dans l'autre je pense que ça peut marcher, si on n'est pas trop matraqué par l'environnement conjoncturel, que ça peut marcher. »

???????

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur MEDEIROS**

« Probablement, moi personnellement, je n'étais pas au marché samedi matin, je ne peux pas vous répondre. »

**Madame la Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques sur ces changements du coup-là techniques, mais qui ont amenés d'autres débats, mais c'est bien qu'on puisse évoquer aussi la question des Halles. Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

**Adoptée à l'unanimité**



**Madame la Maire**

« Je passe la parole à Madame PEYRETOU pour l'avenant numéro 3 à la convention de traitement des effluents de la commune de Creissels et l'avenant numéro 2 du SIVOM du *Tarn et Lumensonesque*. »

**Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Avenant N°3 à la convention de traitement des effluents de la commune de Creissels et avenant n°2 du SIVOM du Tarn et du lumensonesque- Modifications"**

« Oui, merci bonsoir à tous. Pour rappeler un peu le contexte de cette délibération, la ville de Millau reçoit non seulement les effluents collectés par le réseau de la ville de Millau, mais également les effluents collectés par la commune de Creissels et sur le SIVOM du *Tarn et du Lumensonesque*. Par délibération en juin dernier, on s'est prononcé sur les modalités financières de paiement de la partie de la redevance de rejet due par la commune de Creissels et le SIVOM du *Tarn et du Lumensonesque* à la ville de Millau portant sur le financement des investissements liés à la station d'épuration. Or depuis la Direction Générale des Finances a relevé des erreurs qu'il est aujourd'hui nécessaire de corriger, tenant les écritures comptables effectivement réalisées. Il s'ensuit que :

- La dette accumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2022 pour la commune de Creissels, s'élève à cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-trois virgule cinquante-cinq euros et non cent quatre-vingt-trois mille soixante-deux virgule quatre-vingt-deux euros ;
- Et que la dette accumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2022 pour le SIVOM s'élève à deux cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-trois virgule quatre-vingt-seize euros et non deux cent quatre-vingt mille quatre cent trente virgule soixante-quatorze euros.

Seuls les montants totaux des dettes à rembourser devront être corrigés, les autres dispositions des avenants numéro 2 préalablement approuvées n'ont pas besoin d'être modifiées.

Considérant que la commune de Creissels avait d'ores et déjà pris acte de l'avenant numéro 2 en procédant à sa signature à la différence du SIVOM, il convient d'acter, de prendre un avenant numéro 3 pour la commune de Creissels et de substituer au précédent un nouvel avenant numéro 2 pour le SIVOM.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement à toutes ces corrections. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Madame PEYRETOU. Est-ce que vous avez des questions ? Non, pas de question. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Madame la Maire**

« Je passe la parole à Madame PANIS pour deux délibérations sur la propreté de la ville et des partenariats nouveaux pour nous accompagner sur ces missions. Le premier concerne une convention de partenariat avec l'éco-organisme ALCOME pour le traitement des mégots. »

### **Madame PANIS rapporte la délibération n° 26 :**

#### **26. "Convention de partenariat avec l'éco-organisme ALCOME pour le traitement des mégots"**

« Oui, bonsoir. ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat dont la mission est de participer à la réduction de la présence des déchets issus de produits du tabac, appelés mégots bien sûr, jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Aussi la Ville veut réduire la présence des mégots sur l'espace public à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024 ;
- 35 % de réduction d'ici 2026 ;
- 40 % de réduction d'ici 2027.

ALCOME, propose des actions pour nous accompagner, des actions de sensibilisation en mettant à disposition des outils de communication et de sensibilisation, d'amélioration en mettant à la disposition des cendriers de rues pour la collecte séparée des mégots sur les espaces publics ouverts, ainsi que de la distribution de cendriers individuels à hauteur de cinquante par tranche de mille habitants par an, soutenir financièrement la Commune qui s'engage à couvrir ainsi les opérations de nettoyage et à assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de cent kilos.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature de cette convention entre la Ville et ALCOME, qui est un organisme agréé. »

### **Madame la Maire**

« C'est plutôt une bonne chose, une bonne opération. C'est gagnant / gagnant. Si vous avez des questions, des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Madame la Maire**

« Le rapport numéro 27 concerne le partenariat entre la Ville et cette fois la société CITEO. »

### **Madame PANIS rapporte la délibération n° 27 :**

#### **27. "Partenariat entre la Ville de Millau et CITEO – Eco-organisme agréé pour la collecte et le recyclage des déchets issus de la consommation hors foyer et pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus"**

« CITEO qui est aussi un éco-organisme agréé par l'Etat qui intervient sur la collecte et le recyclage de déchets issue la consommation hors foyer de la lutte contre le gaspillage des déchets abandonnés diffus.

Son activité s'inscrit dans une démarche d'intérêt général impliquant l'ensemble des acteurs de la filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Emballages ménagers et Papiers graphiques et vient notamment en appui du service public en prévention et de gestion des déchets.

CITEO propose à la ville de Millau de la soutenir dans ses actions dans la lutte contre le gaspillage et la prise en charge des déchets abandonnés, en ciblant deux axes :

- Lutte contre les déchets diffus. Là, elle s'engage financièrement à couvrir le coût de nettoyage, optimiser des déchets abandonnés d'emballages ménagers supportés par la Ville. Cette partie-là serait sur une convention pour trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction ;
- Sur le deuxième axe, c'est la collecte des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, là c'est pareil CITEO accompagnera financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant la gestion du tri effectif des emballages issus de la consommation nomade, c'est-à-dire quand on achète des piques niques, c'est déjà mis en place à Millau, déjà le tri sélectif en centre-ville, ils participeraient à financer les équipements de pré collectes, ce sont : des corbeilles de tri, qui existent déjà en centre-ville, des abris bac, des colonnes d'Apport Volontaire ; Supports de sac(s) uniquement dans les ERP ou en équipements implantations mobiles pour l'espace public.

Il y a un tableau ensuite qui indique la participation par équipement, combien CITEO financerait par équipement, aiderait la Ville à acheter de nouveaux équipements.

Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver cette convention avec ce nouvel organisme CITEO pour les deux..., par contre il n'y a rien de précisé sur la deuxième partie concernant la durée. »

### **Madame la Maire**

« Tu as dit trois ans par tacite... »

### **Madame PANIS**

« Non, mais c'est sur la première la lutte des déchets abandonnés diffus et sur celle-là il n'y a pas de... »

**Madame la Maire**

« C'est un appel à projets, donc c'est la durée de l'appel à projet. »

**Madame PANIS**

« Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver la convention avec CITEO. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame PANIS. Ce n'est pas mal, parce que finalement ce sont des actions qu'on fait déjà et qu'ils vont nous co-financer, on a tout à y gagner pour aller encore plus loin sur le tri et la propreté de la Ville. »

?????

**Micro éteint, inaudible**

**Madame la Maire**

« Non, là on est vraiment sur la partie Ville. Mais la Communauté de Communes va passer une convention complémentaire sur ses compétences, mais là on est vraiment sur le côté corbeilles, le côté propreté. »

?????

**Micro éteint, inaudible**

**Madame la Maire**

« Voilà, mais en effet on va aussi passer la convention avec la Communauté de Communes.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté également. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« Nous passons à la motion sur « *l'affirmation de la paix est le plus grand de combats* » Jean Jaurès 1914 et je passe la parole à Monsieur ARTAL. »

**Monsieur ARTAL**

« Tout un programme ;

« Le 07 octobre 2023, au lendemain du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'attaque qui a déclenché la guerre du *Kippour*, le groupe terroriste *Hamas*, qui figure sur la liste des organisations terroristes établie par l'Union européenne, a commis un attentat terroriste abject contre Israël d'une cruauté sans précédent, y compris des actes de torture et des viols. Ces attaques brutales, visaient principalement des civils et ont conduit à l'assassinat de milliers d'israéliens et de plusieurs dizaines de ressortissants étrangers, dont des citoyens français. Par ailleurs, le groupe terroriste *Hamas* a enlevé des civils, qu'il retient toujours en otage à Gaza, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées.

En réponse à ces événements, le gouvernement de l'État d'Israël a immédiatement adopté une rhétorique guerrière, qui s'est traduite par un siège complet de la bande de Gaza, en coupant notamment la fourniture d'électricité, de nourriture et d'eau sur le territoire et en bombardant aveuglément la ville, provoquant des milliers de victimes civiles, dont des enfants. L'armée a également demandé l'évacuation d'environ 1,1 million de Palestiniens vivant dans la ville de Gaza et dans le nord de la bande de Gaza vers le sud, avant d'y pénétrer avec des chars, dans un objectif de vengeance aveugle et disproportionnée.

Réunis en Conseil municipal le jeudi 09 novembre 2023, les élus de la ville de Millau expriment avec compassion toute leur solidarité envers les familles endeuillées par la mort d'otages et les horreurs de cette guerre. Ils condamnent fermement et sans la moindre réserve, les actes terroristes effroyables perpétrés par le mouvement *Hamas*, tout comme les violations du droit international du gouvernement de l'État d'Israël.

Aussi, la ville de Millau est très préoccupée par la situation humanitaire dans la bande de Gaza et soutien la demande de cessez-le-feu formulée par l'Organisation des Nations Unies et des Organisations Non Gouvernementales. L'aide humanitaire à la population civile dans la région doit pouvoir considérablement s'accroître et se déployer sans entrave.

En outre, la ville de Millau s'inquiète de l'augmentation des discours et des attaques antisémites dirigés contre des personnes juives en France depuis le début des attaques terroristes du *Hamas* et invite par conséquent l'État français à prendre toutes les mesures appropriées pour garantir la sécurité des citoyens juifs, y compris en assurant une protection immédiate des écoles, des associations et des lieux de culte.

Enfin, les élus de la ville de Millau soutiennent les initiatives diplomatiques visant à libérer les otages et à entériner une solution négociée à deux États, qui prévoit la coexistence de deux États souverains et démocratiques, préalable incontournable à l'instauration d'une paix durable au Proche-Orient. »

Cette motion, elle n'a pas forcément l'ambition de mettre en évidence que la ville de Millau souhaite résoudre le conflit Israélo-Palestinien parce que c'est bien évidemment quelque chose qui nous dépasse complètement. Mais c'est plutôt que dans les échanges qu'on peut avoir avec nos concitoyens, il y a une angoisse qui est liée à ces événements, mais

au-delà aussi des *va-t'en guerre*, à des discours guerriers qui aussi existent en Europe et en Afrique et ailleurs dans le monde. L'idée c'est de porter un discours humaniste, qui n'est pas du tout naïf, mais en tout cas qui nous paraît important, quand la violence en tout cas existe dans l'espace médiatique, les réseaux sociaux etc. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Monsieur ARTAL. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« C'est simplement une question. La Motion ? Est-ce que nous connaissons d'autres Communes qui ont pris des motions similaires et quel est le destinataire de la motion ? Parce que moi une motion, il y a l'engagement que nous prenons tous avec la motion, mais il y a aussi ce que porte la motion et vers qui on porte la motion. Donc elle est destinée à qui ? »

**Madame la Maire**

« Le Président de la République. C'est l'Etat Français qui porte notre voix. Mais avant tout, même si vous avez raison, une motion, elle est destinée à quelqu'un et là en l'occurrence c'est au Président, mais il s'agit aussi de parler à nos concitoyens au travers de cette motion, comme l'a dit Monsieur ARTAL.

D'autres interventions ? Non. Je mets la motion aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup pour l'unanimité. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame la Maire**

« Monsieur NAYRAC, j'ai eu un élément de réponse par rapport à votre interrogation du début sur les décisions de la Maire sur les interventions pour sécuriser, il s'agit de sécuriser les accès, les ventilations, les clôtures et les alarmes, parce que les normes d'hygiène imposent de travailler avec des matériaux inox galvanisés. On change ces matériaux et on sécurise. »

**Monsieur NAYRAC**

**Micro éteint, inaudible**

**Madame la Maire**

« Pas du tout, c'est une mise aux normes, voilà, et le coût c'est celui-là, mais encore une fois c'est mis sur des budgets annexes.

Voilà, merci beaucoup. Bonne soirée et puis à très bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 42

Fait à Millau, le 21 décembre 2023

Le Secrétaire de Séance

**Valentin ARTAL**



La Maire de Millau,

**Emmanuelle GAZEL**

